



LE MAGAZINE
DE LA COMMUNE
DE **MILHAUD**

Dossier : L'agriculture à Milhaud

Actualités municipales

Finances
p. 08 à 11

Festivités

Coup d'œil dans le rétro
p. 34 à 35

Associations

p. 38 à 43

 MILHAUD

Sommaire



**Actualités
municipales
Milhaudois
méritants**



**Actualités
municipales
Travaux**

Comptes-rendus des conseils municipaux	P.04
Actualités municipales	P.08
Éducation et scolarité	P.18
Dossier : l'agriculture à Milhaud	P.29
Coup d'œil dans le rétro	P.34
Agenda	P.37
La vie des associations	P.38



**Actualités
municipales
Enfance et
scolarité**



**La vie des
associations
Le tripot
de Milhaud**



**Manifestations
à venir
Fête du blé**



**Dossier
Agriculture**

Infos utiles

Mairie : 04 66 74 22 88
Police Municipale : 04 66 74 36 95
CCAS : 04 66 74 61 83
Centre Socio Culturel : 04 66 74 32 47
École Maternelle : 04 66 74 25 54
École Primaire : 04 66 74 22 79
Bibliothèque Municipale : 04 66 74 16 85
Lycée Geneviève De Gaulle Anthonioz : 04 66 74 62 10
Crèche / Halte-Garderie : 04 66 74 38 28
Gendarmerie Bernis : 17 ou 04 66 71 39 10
Sapeurs Pompiers : 18 ou 04 66 63 36 00
SAMU : 15
TANGO Bus N° Indigo : 0820 22 30 30 (0.09 € TTC/mn)



M LE MAGAZINE
DE LA VILLE DE MILHAUD

Mairie de Milhaud
 1 rue Pierre Guérin - 30540 MILHAUD
 Tél. : 04 66 74 22 88
 Fax : 04 66 74 11 94
www.ville-milhaud.fr

Directeur de la publication : Jean-Luc Descloux
Rédacteurs en chef : les élus de la commune
Crédit photos : commune de Milhaud, ©Manue ZANONE
Conception - réalisation : commune de Milhaud

Edito du maire



“ Les autres investissements attendus par ailleurs vont devenir réalité. ”

L'été se rapproche, avec son cortège de festivités : Fête de la Musique, Fête du Blé, 14 Juillet, Nuit des étoiles, Festival de Jazz, Fête Votive, autant de bons moments à partager sans modération et dont je ne doute pas que ce sera un plaisir, pour beaucoup d'entre vous, de les vivre en famille, entre amis, célébrant dans la joie l'arrivée des beaux jours. Ces manifestations nous emmèneront, à pas de géants, vers une rentrée qui s'annonce très prometteuse.

En effet, l'ouverture du gymnase qui faisait cruellement défaut sur le territoire communal, et dont notre municipalité a su enfin se doter, deviendra effective !

Les autres investissements attendus par ailleurs vont devenir réalité.

Ces derniers mois de l'année seront ainsi marqués par le déploiement de plusieurs projets qui vont passer dans leur phase opérationnelle, avec entre autres :

- les travaux de sécurisation et d'embellissement de l'entrée ouest qui devraient renforcer l'attraction de la commune,
- étude en vue de la réfection de la rue de la Poste liée à la réflexion que nous menons actuellement sur l'accessibilité du futur quartier Aubépin,
- la fin de l'aménagement de la rue Charles Rieu qui termine la rénovation des rues du centre-ville,
- la création du Parc Van Gogh, en limite du Renoir et en bordure de la Pondre, espace public de détente et de loisirs, accueillant pour les riverains et les promeneurs,
- la poursuite des études de la ZAC Aubépin (entre le Gymnase et la zone commerciale) pour l'urbanisation de cette dernière poche foncière qui respectera au mieux l'environnement et le bien vivre dans ce quartier moderne, que nous avons le souci d'inscrire dans la continuité de la ville ancienne tout en le préparant à satisfaire les futurs besoins.

Enfin, les négociations avec l'État pour l'implantation d'un giratoire à l'entrée ouest de Milhaud se déroulent dans de bonnes conditions, laissant augurer un dénouement favorable de ce problème de sécurité routière que nous connaissons depuis de trop nombreuses années.

En attendant ces prochains rendez-vous, je vous souhaite à toutes et à tous un très bon été et les meilleures vacances possibles sous le signe du partage et de l'amitié.

*Châteaufort
Jean-Luc Bonna*



Comptes-rendus des conseils municipaux

Extraits des comptes-rendus des conseils municipaux

L'intégralité des procès-verbaux des conseils municipaux sont consultables sur le site : www.milhaud.fr.

Séance du 21 février 2018

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2017

Les communes de plus de 2 000 habitants ont l'obligation de délibérer tous les ans sur le bilan des acquisitions et cessions d'immeubles (terrains ou bâtiments) ou de droits réels immobiliers ; le conseil municipal prend acte d'un état néant pour les acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2017.

BILAN DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2017

L'arrêté du 21 juillet 2011 pris en application de l'article 133 du code des marchés publics stipule qu'au cours du premier trimestre de chaque année, il convient de rendre compte, sur le support de son choix, de la liste des marchés conclus l'année précédente ; une liste indique, de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services et sont regroupés en fonction de leur montant selon trois tranches. Le conseil municipal prend acte des marchés publics conclus pour l'année 2017 (liste des marchés, tableaux consultables sur www.milhaud.fr, et registre des actes en mairie).

AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2018

Jusqu'à l'adoption du budget, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (25 %), non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Cette autorisation du conseil municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits.

Il est indiqué que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés, mais qu'il est nécessaire d'assurer une continuité de fonctionnement des services, comme lors des exercices précédents.

Décision adoptée à la majorité.

EMPRUNT POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU GYMNASE : CHOIX DE L'ETABLISSEMENT BANCAIRE

Au regard de l'offre de prêt, les caractéristiques et les conditions générales présentées par la Banque Postale, choix de l'offre de prêt de la Banque Postale à hauteur de 1 000 000 €.

Décision adoptée à la majorité

DEMANDE DE SUBVENTION DETR AU TITRE DE L'ANNEE 2018 POUR LA TRANCHE 2 DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU GYMNASE

Adoption du plan de financement actualisé de la

Tranche 2 de l'opération, pour une enveloppe totale prévisionnelle de 1 325 046,44 € HT soit 1 590 055,73 € TTC, travaux honoraires, études et frais divers inclus, et de charger Monsieur le Maire de solliciter la participation financière de l'État de 259 000 € au titre de la DETR 2018 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour la Tranche 2 et de signer tous les actes et documents s'y rapportant. Décision adoptée à la majorité.

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CONCERNANT LA PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH) A INTERVENIR ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU GARD ET LA COMMUNE DE MILHAUD

Approbation de la convention d'objectifs et de financement à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales et la commune de Milhaud définissant les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service " Accueil de loisirs " - ALSH du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020.

Décision adoptée à l'unanimité.

PARTICIPATION DES FAMILLES AUX SORTIES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HERBERGEMENT - ALSH

Selon l'activité choisie et sa situation géographique (piscine, bowling, accrobranche...), un coût supplémentaire peut être constaté relatif aux transports, aux droits d'entrée ou autres frais... ; mise en place d'une participation aux familles en fonction du coût global de la sortie divisé par le nombre d'enfants concernés.

Décision adoptée à l'unanimité.

REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES PLACES A LA CRECHE " LES PETITS BOUCHONS "

La municipalité de Milhaud souhaite que l'attribution des places au Multi-Accueil Municipal se fasse dans la plus grande transparence par une commission d'attribution à partir de mai 2018 pour la rentrée de septembre 2018 ; création d'un règlement propre à la commission d'attribution des places en précisant le fonctionnement et la composition des règles d'attribution.

Décision adoptée à la majorité.

AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION AVEC UN MEDECIN POUR L'ETABLISSEMENT MULTI-ACCUEILS " LES PETITS BOUCHONS "

Renouvellement de la convention arrivée à échéance avec le docteur BONNET qui a fait acte de candidature.

Décision adoptée à l'unanimité.

FIXATION DU TARIF DU SPECTACLE " BRINDEZINGUES " PAR LA COMPAGNIE ACCORDAGE

Cette représentation sera payante à partir de 12 ans et le prix des places est proposé au tarif unique de 5 € par personne avec une boisson offerte.
Décision adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT A INTERVENIR POUR L'ORGANISATION DES TRADITIONS REGIONALES ENTRE NIMES METROPOLE ET LES COMMUNES MEMBRES ET APPROBATION DU REGLEMENT D'INTERVENTION POUR 2018

Approbation du projet de convention de partenariat à intervenir entre Nîmes Métropole et les communes membres portant sur la programmation des traditions pour l'année 2018 et le règlement d'intervention inclus dans la convention. Approbation du règlement interne du concours d'abrivado qui prévoit notamment l'octroi, par Nîmes Métropole, d'une dotation d'encouragement dont le montant global s'élève à 1 200 €.

Décision adoptée à l'unanimité.

AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LE CONTRAT TYPE D'ETABLISSEMENT AGREE PAR LA FEDERATION FRANCAISE DES COURSES CAMARGUAISES - FFCC - PERMETTANT D'ORGANISER DES MANIFESTATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE

L'organisation, en particulier de courses camarguaises et de manifestations sur la voie publique, nécessite un agrément spécifique, que la FFCC est seule habilitée à délivrer ; le montant de l'attribution de l'agrément s'élève à 418 € à l'année.

Décision adoptée à l'unanimité.

ADHESION DE LA COMMUNE DE VERGEZE AU SYNDICAT MIXTE DES GARRIGUES DE LA REGION DE NIMES

Décision adoptée à l'unanimité.

CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS POUR TRAVAUX SUR LA PARCELLE CADASTREE AV 31 AU LIEU-DIT " LE CREUX "

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux par ENEDIS sont programmés sur Milhaud et doivent emprunter la parcelle cadastrée AV 31 lieu-dit " Le Creux " dont la commune est propriétaire.

Décision adoptée à l'unanimité.

DESIGNATION DU CORRESPONDANT DE LA COMMUNE AUPRES DU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU GARD - CAUE

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Gard assure la promotion de la qualité architecturale et intervient en matière d'urbanisme, d'environnement et des paysages ; la loi a confié aux CAUE un rôle de sensibilisation, d'information ainsi qu'une mission de développement de la participation de nos concitoyens sur toutes ces thématiques. Désignation de Monsieur Joseph COULLOMB en

qualité de correspondant du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Gard pour un mandat de trois ans.

Décision adoptée à la majorité.

MODIFICATION DU REGLEMENT DES AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCES POUR LE PERSONNEL MUNICIPAL

Retrait de la délibération N° 2016-10-088 du 5 octobre 2016 approuvant la mise en place des autorisations spéciales d'absences pour le personnel municipal et approbation de la nouvelle rédaction du règlement pour application à compter du 1^{er} mars 2018.

Décision adoptée à la majorité.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL MUNICIPAL

Retrait de la délibération N° 2016-10-089 du 05 octobre 2016 portant création du règlement intérieur du personnel communal et approbation de la nouvelle rédaction du règlement intérieur suite à mise à jour pour application à compter du 1^{er} mars 2018.

Décision adoptée à la majorité.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET

Création d'un emploi d'auxiliaire de puériculture territoriale à 35 heures à compter du 1^{er} mars 2018 et suppression de l'emploi d'auxiliaire de puériculture territoriale à temps non complet initialement créé pour une durée hebdomadaire de 30 heures.

Décision adoptée à l'unanimité.

Séance du 6 avril 2018

CONVENTION RELATIVE A UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DANS LE PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR SUD-OUEST A INTERVENIR ENTRE L'AGENCE D'URBANISME ET LA COMMUNE DE MILHAUD

La commune souhaite s'appuyer sur l'expertise de l'Agence d'Urbanisme Région Nîmoise et Alésienne (AU) en tant qu'outil d'ingénierie locale partagée pour l'accompagner efficacement pour son projet d'aménagement du secteur sud-ouest. La proposition d'accompagnement a plusieurs objectifs : faciliter le démarrage d'une procédure d'aménagement sur le secteur sud-ouest, assister la commune dans la mise en œuvre de son PLU et le développement de son urbanisation, animer une démarche de projet urbain pour définir un schéma d'aménagement et choisir le périmètre le plus pertinent pour une future zone d'aménagement concertée, contribuer aux études urbaines de faisabilité.

Décision adoptée à l'unanimité.

CONTRAT D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DANS L'ETUDE DE FAISABILITE DANS LE CADRE DU PROJET URBAIN DU SECTEUR SUD-OUEST A INTERVENIR ENTRE LA SPL AGATE ET LA COMMUNE DE MILHAUD

La commune souhaite confier à la SPL AGATE une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le

Comptes-rendus *des conseils municipaux*

cadre d'une réflexion globale en vue de l'aménagement du secteur sud-ouest. Afin de constituer une aide à la décision sur le développement de l'urbanisation de ce secteur, des études seront menées par la SPL AGATE. Pour l'ensemble de sa mission, la SPL AGATE percevra une rémunération globale de 6 120 € TTC.

Décision adoptée à l'unanimité.

ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AL 368 ROUTE DE NIMES

Cette parcelle située 70 route de Nîmes entre la propriété communale "salle Giboulet" et l'ensemble de logements nouvellement construits permet de réaliser une sortie de secours à l'arrière du bâtiment communal qui reçoit du public et ainsi régler définitivement la question de sa mise aux normes en matière de sécurité incendie.

Décision approuvée à l'unanimité.

CONVENTION D'ADHESION A LA TELEASSISTANCE

L'association Présence 30 ASPAF propose de renouveler pour une durée d'une année, renouvelable par reconduction expresse dans la limite de quatre années, la convention qui la lie à la commune pour l'adhésion à ce service au bénéfice des personnes isolées et en perte d'autonomie, et arrivant à échéance en juin 2018.

Décision adoptée à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DU BAIL DU PRESBYTERE

Il convient de renouveler ce bail du presbytère situé rue de la Glacière en faveur de l'association paroissiale pour une nouvelle période de 6 ans et d'indexer le loyer sur la base de l'indice de référence du premier trimestre 2017 des loyers soit 499,34 € arrondi à 500 €.

Décision approuvée à l'unanimité.

AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NIMES METROPOLE ET LA COMMUNE DE MILHAUD DANS LE CADRE DU PROGRAMME " LES VENDREDIS DE L'AGGLO " ET LES " PESTACLES DE L'AGGLO "

Décision approuvée à l'unanimité.

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GROUPEMENT POUR LE DISPOSITIF " PASSEPORTS ETE 2018 " ENTRE LA VILLE DE NIMES ET LES COMMUNES ADHERENTES

Approbation de l'avenant à la convention de groupement visant à intégrer la commune de Domesargues et mettre en conformité la procédure de marchés publics.

Décision approuvée à l'unanimité.

CONTRAT DE PRET DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE - VELOTANGO - A INTERVENIR ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NIMES METROPOLE ET LA COMMUNE

Afin de sensibiliser et inciter à l'usage de déplacements alternatifs à la voiture individuelle pour

la période du 1^{er} mars au 31 mai 2018, la commune met à la disposition de la population milhautoise trois vélotango ; Nîmes Métropole propose donc à la commune de signer un contrat de prêt de 3 vélos. Décision approuvée à l'unanimité.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - ADOPTION DU RAPPORT

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal.

Le rapport est consultable sur le site.

Séance du 11 avril 2018

COMPTE DE GESTION DU BUDGET GENERAL 2017 DRESSE PAR LE COMPTABLE PUBLIC - CONSTAT D'IDENTITE DES VALEURS

Décision approuvée à la majorité.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET GENERAL

- section de fonctionnement : 236 717,53 €,
- section d'investissement : - 69 994,72 €

Décision adoptée à la majorité.

REPRISE ET AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 AU BUDGET GENERAL 2018

Décision d'affecter le résultat 2017 de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- 69 994,72 € à l'article R1068 " excédant de fonctionnement capitalisé " de la section d'investissement 2018 (recettes permettant de couvrir le déficit de la section d'investissement 2017),
- 166 722,81 € reporté en section de fonctionnement en recette (art R002 sur le budget prévisionnel 2018).

Décision adoptée à la majorité.

COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET ANNEXE " VENTE DE CAVEAUX ASSUJETIE A LA TVA " DRESSE PAR LE COMPTABLE PUBLIC-CONSTAT D'IDENTITE DES VALEURS

Décision adoptée à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE VENTE DE CAVEAU ASSUJETIE A LA TVA

- section de fonctionnement : - 8844,64 €,
- section d'investissement : 0 €.

Décision adoptée à l'unanimité.

REPRISE ET AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 AU BUDGET PRIMITIF 2018 " BUDGET ANNEXE VENTE DE CAVEAUX ASSUJETIE A LA TVA "

Affectation du résultat 2017 de la section de fonctionnement de la manière suivante : - 8844,64 € en dépenses de fonctionnement compte D002 au

budget annexe vente de caveaux assujettie à la TVA.
Décision adoptée à l'unanimité.

**COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET ANNEXE
" PERMIS D'AMENAGER - LE PARVIS DU GYM-
NASE " DRESSE PAR LE COMPTABLE PUBLIC -
CONSTAT D'IDENTITE DES VALEURS**

Décision adoptée à l'unanimité.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017
- BUDGET ANNEXE " PERMIS D'AMENAGER - LE
PARVIS DU GYMNASSE "**

Décision adoptée à l'unanimité.

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR L'EXER-
CICE 2018**

Le conseil municipal propose de fixer à 42 000 € le montant de la subvention annuelle au centre communal d'action sociale pour l'exercice 2018, dépense de fonctionnement imputée au chapitre 65 autres charges de gestion courante, article 657362 subvention de fonctionnement au CCAS au budget primitif 2018.

Décision adoptée à l'unanimité.

**ALLOCATIONS ET DOTATIONS AUX ECOLES MU-
NICIPALES 2018**

Article	Désignation	Ecole élémentaire	Ecole maternelle
6042	Sorties scolaires	180 €/classe	150 €/classe
6064	Fournitures direction	50 €/classe	20 €/classe
6065	BCD	12 €/classe	5 €/classe
6067	Fournitures scolaires	41,50 €/élève	41,50 €/élève
6067	CRI	0,80 €/élève	nc
6067	Clé usb entrée au collège pour les CM2	3,50 €/élève	nc
6232	Spectacle de noel	100 €/classe	200 €/classe
6247	Transports collectifs	250 €/classe	250 €/classe
6574	OCCE	600 €	550 €
6574	USEP	350 €	nc

Décision adoptée à l'unanimité.

INDEMINTE ANNUELLE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE
479,86 € pour l'année 2018.

Décision adoptée à l'unanimité.

**ENVELOPPE ANNUELLE POUR SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS**

28 650 € à répartir.

Décision adoptée à l'unanimité.

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2018

Taxe d'habitation	15,55 % taux 2018
Taxe sur le foncier bâti	27,62 % taux 2018
Taxe sur le foncier non bâti	66,51 % taux 2018

Décision adoptée à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET GENERAL PRIMITIF 2018

- section de fonctionnement : 5 692 208,00 €
- section d'investissement : 4 537 473,72 €.

Décision adoptée à la majorité.

**VOTE DU BUDGET ANNEXE 2018 " VENTE DE CA-
VEAUX ASSUJETTIE A LA TVA "**

- section de fonctionnement : 33 844,64 €,
- section d'investissement : 0 €.

Décision adoptée à l'unanimité.

**VOTE DU BUDGET ANNEXE " PERMIS D'AMENA-
GER - LE PARVIS DU GYMNASSE " 2018**

- section de fonctionnement : 384 104,00 €,
- section d'investissement : 0 €.

Décision adoptée à l'unanimité.

Séance du 25 avril 2018

**ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE
AY68 - EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION
PAR LA SAFER OCCITANIE, AVEC REVISION DE PRIX**

Dans l'intérêt pour la commune de maintenir, de conforter l'agriculture sur son territoire, de protéger son environnement et de maintenir le prix de vente compatible avec une activité agricole, la commune souhaite acquérir la parcelle AY68 aux conditions énoncées dans la promesse d'achat et d'y maintenir une vocation agricole durant dix années. Prix d'acquisition : 17 526 €, frais d'achat HT, frais de portage par la SAFER H.T 561,79 €, rémunération de la SAFER HT (12 % du prix principal) 2 103 €.

Décision adoptée à l'unanimité.

**MISE EN ŒUVRE DE LA PROTECTION FONCTION-
NELLE POUR UN AGENT DE LA POLICE MUNICI-
PALE**

octroi à l'agent de police municipale concerné, la protection fonctionnelle dans la procédure devant le Tribunal de Grande Instance de Nîmes pour l'affaire relative aux faits survenus le 27 janvier 2017, tout au long de la procédure. Mise en œuvre du contrat d'assurance protection juridique et fonctionnelle, auprès de la compagnie SMACL Assurances.

Décision adoptée à l'unanimité.

FIXATION DU REPAS DE LA FETE DU BLE DUR

Pour l'organisation de la fête du blé dur chaque année sur la commune, il convient d'actualiser le prix du repas : 7 €.

Décision adoptée à l'unanimité.

**FIXATION DES TARIFS DE LA NOUVELLE TRANCHE
DE CAVEAUX AU CIMETIERE COMMUNAL**

7 nouveaux caveaux 2 places et 3 caveaux 4 places ont été construits au cimetière. Tarif d'un caveau 2 places : 1 749 euros HT soit 2 098,80 € TTC, d'un caveau 4 places : 2 033,00 € HT soit 2 439,60 € TTC ; tarif de la concession de terrain de 3,90 m² à 535 € et celle de 5,40 m² à 741 €.

Décision adoptée à l'unanimité.

Finances

Une gestion méthodique et toujours rigoureuse qui poursuit trois objectifs

- Une politique de proximité qui répond aux besoins des Milhautois, aux enjeux territoriaux et sociaux, notamment la réussite scolaire de nos enfants et le soutien aux personnes fragiles.
- Une politique d'investissements dans des projets qui préservent la qualité de vie et qui confortent les équipements existants.
- Une politique de gestion rigoureuse et de contrôle de la fiscalité, soucieuse de préserver au mieux les ménages, tout en dégageant les marges de manœuvre nécessaires aux actions à mener.

Ces priorités sont le socle des orientations budgétaires de la municipalité dans ce contexte de rigueur.

La commune de Milhaud entend porter un budget volontariste qui vise à maintenir l'endettement dans des ratios acceptables et dégager des marges de manœuvre suffisantes pour mettre en œuvre ses projets pour l'avenir de notre ville.

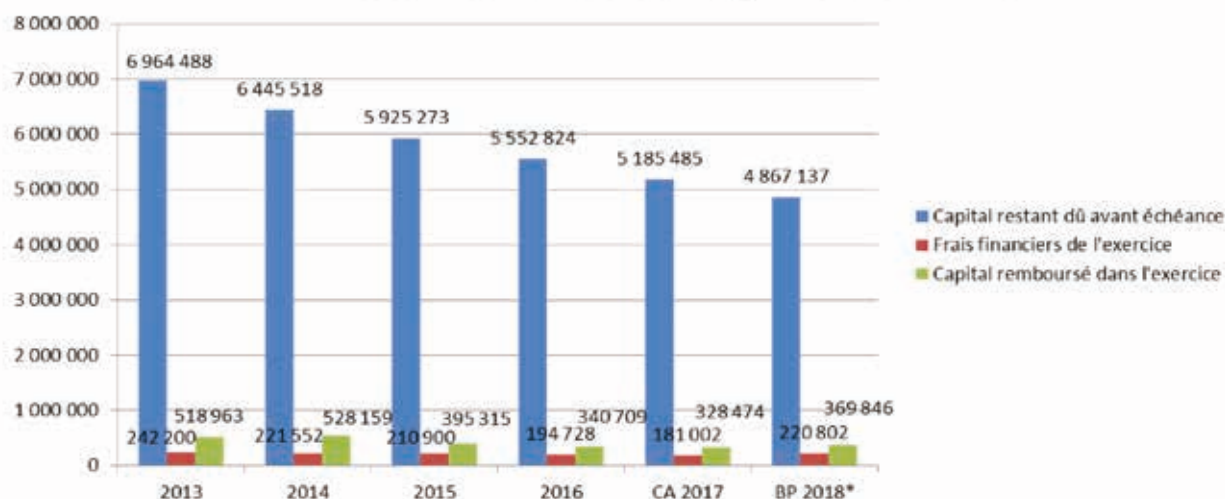
Situation de la dette au 31 décembre 2017

Une dette qui se réduit structurellement et progressivement et qui se maintient afin de poursuivre les investissements pour développer notre commune

Dette au 31/12/2017 4 857 011 €
Population 2017 - source INSEE 5 938 habitants
Encours de la dette par habitant au 31/12/2017 820 €

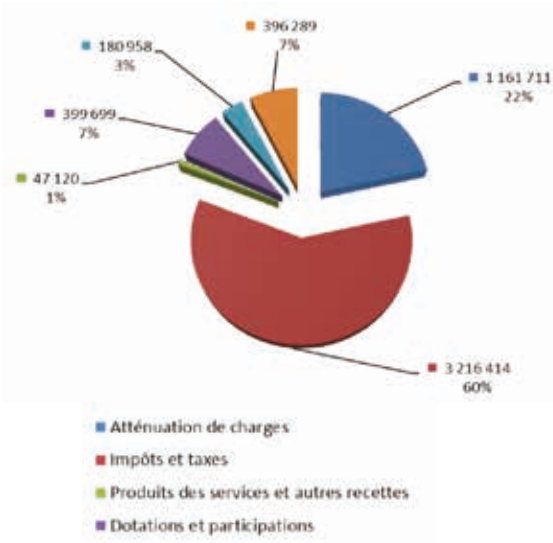
Capital restant dû avant échéance 2017 : 5 185 485 €
Emprunts réalisés en 2017 : Néant
Annuité de la dette 2017 : 509 476 € dont intérêts : 181 002 € et Capital : 328 474 €

Evolution de la dette sur la période 2013 - 2018

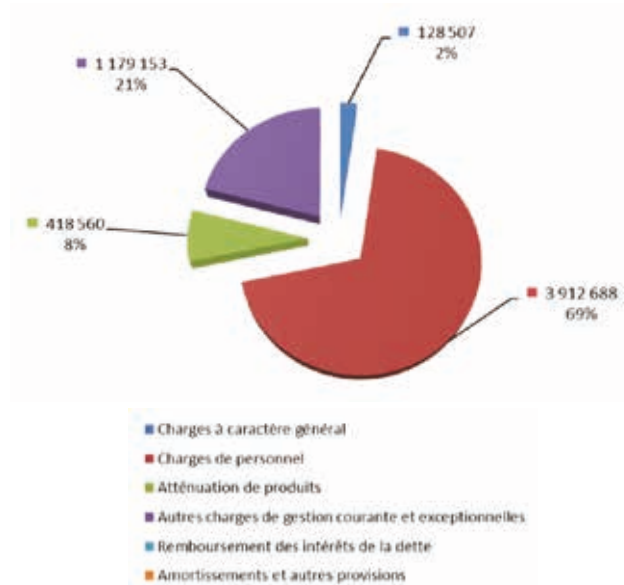


Recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissements 2017

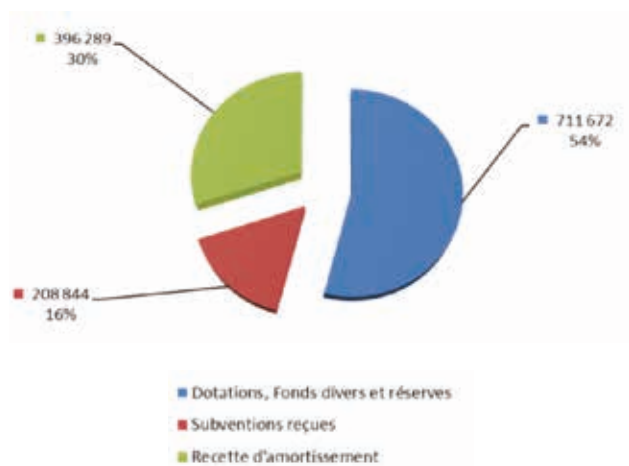
Recettes de fonctionnement 2017



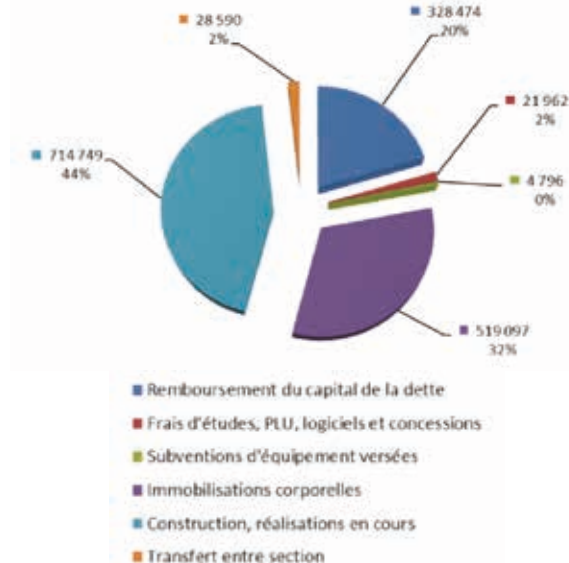
Dépenses de fonctionnement 2017



Recettes d'investissements 2017

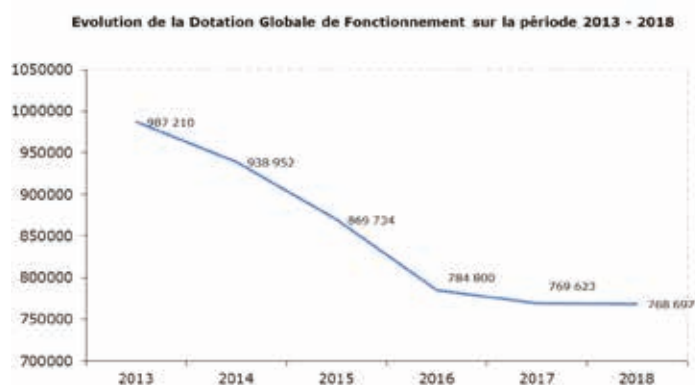


Dépenses d'investissements 2017



La baisse des dotations de l'État

Si la baisse des dotations de l'état s'est imposée depuis 2013, en 2018 elle semble marquer une pause.



Fiscalité locale 2018

La municipalité réaffirme sa volonté de maintenir les taux de fiscalité et de trouver ses marges sur des solutions volontaristes et pragmatiques.

Taxe d'habitation	15,55 %
Taxe foncier bâti	27,62 %
Taxe foncier non bâti	66,51 %

Le budget 2018

Les enjeux et données essentiels à retenir :

- Une maîtrise quotidienne des dépenses à caractère général,
- une stabilité des impôts locaux,
- une baisse fixe à moins 10 % des dotations des services de l'État,
- Une « traque » systématique de financement pour chaque euro investi et dépensé au bénéfice de l'équilibre budgétaire.

Les opérations programmées :

Urbanisme

- Des études pour la ZAC " Aubépin " sont lancées.

Bâtiments et cadre de vie

- La construction du gymnase se poursuit.
- Poursuite des travaux d'aménagement et d'accessibilité des bureaux d'accueil et d'état-civil, la station passeport de la mairie, l'installation d'un ascenseur, dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée.
- Fin des travaux d'aménagement des services finances et ressources humaines au 2^e étage de la mairie.
- Réfection des peintures du RDC de la mairie.
- Lancement des demandes d'autorisation d'urbanisme en vue des travaux d'aménagement des nouveaux locaux de la Police Municipale rue de l'Aramon, pour un transfert du service envisagé au 1^{er} semestre 2019.
- Travaux d'entretien dans divers bâtiments (chaudière, isolation, huisseries, rénovation, sécurité, sanitaires, peintures...) ; l'enveloppe annuelle prévue sur 4 ans depuis 2016 est reconduite.
- Installation de nouveaux caveaux au cimetière et d'un dépositaire de 4 enfeux aux normes.
- Aménagement du parc Van Gogh.
- Remplacement de la chaudière du logement mis à disposition de la gendarmerie, rue des Écoles.
- Réalisation d'une sortie de secours à la salle Giboulet.

Voirie communale

- Études pour la réfection de la rue de la Poste jusqu'au croisement de la rue de la Plaine.
- Travaux de sécurisation de la route de Montpellier-entrée ouest.
- Aménagement du parking face à la crèche route de Montpellier sur le site de l'ancienne station service Campus.



- Réfection de la rue Charles Rieu.
- Travaux de réfection des voies communales, dont la rue des Troènes et le chemin bordant l'autoroute.

Réseaux divers

- La performance énergétique est visée avec le lancement du marché d'éclairage public à renouveler, permettant le remplacement des points lumineux les plus anciens et les plus énergivores par des dispositifs consommant moins d'énergie (LED). La ville vise une économie de 50 % de sa consommation d'électricité sur 10 ans au terme du programme de remplacement.
- Participation aux extensions et renforcements de réseaux électriques :
 - Depuis 2009, les communes participent financièrement aux travaux d'adaptation du réseau construit par le gestionnaire du réseau (ERDF) pour le raccordement électrique de projets de construction ou nécessitant une Autorisation d'Urbanisme (AU).
 - La création de logements locatifs aidés nécessite que la puissance soit adaptée à la future demande d'énergie de l'immeuble. S'y ajoute dans certains cas, l'obligation d'étendre le réseau existant, depuis un transformateur, pour alimenter la future opération. Une enveloppe de 35 000 € est retenue pour les opérations d'ensemble en 2018.

Sécurité et prévention

- Fin du programme de déploiement de la vidéoprotection.
- Travaux d'aménagement visant à réduire la vulnérabilité des bâtiments communaux face aux inondations, en lien avec l'EPTB du Vistre (un programme sur 2 ans est prévu pour lequel des subventions ont été accordées) : l'école maternelle sera prioritairement traitée.
- Remplacement ou réparation de bornes incendies défectueuses amorcé en 2016.
- Acquisition de matériel pour le Plan Communal de sauvegarde.

Équipement des services

Il sera renouvelé et/ou adapté régulièrement :

- Le parc informatique
- L'outillage et les matériels techniques
- le mobilier et équipements divers

Enfance - réussite scolaire et petite enfance

- Remplacement des huisseries d'une classe de l'école élémentaire.
- Nouvelle tranche d'équipement en TBI et ordinateurs de l'école élémentaire.
- Ordinateur pour la salle des maîtres de l'école élémentaire
- Matériel de lavage de sol pour la cantine de l'école élémentaire
- Réfection partielle des sanitaires extérieurs de l'école élémentaire
- Réfection des sols souples des deux cours de la crèche
- Installation de vidéo portier dans les deux écoles.

Culture et festivités

La commune, malgré une réduction des crédits affectés, maintient un programme culturel et festif, éclectique pour toucher un large public, et toutes les générations.

Environnement et préservation des sites naturels

- Acquisition d'un terrain de 6 000 m² environ en zone naturelle à l'entrée est de la ville.
- La préservation de l'environnement (garrigue, cabanisation, requalification des cours d'eau, entretien des fossés, entretien des pistes DFCI) est également un point essentiel au maintien de la qualité de vie des Milhautois. Une première zone a été traitée en 2016. Les travaux de 2017 seront reconduits en 2018.

Ce prévisionnel des investissements sera réajusté, à la marge, en fonction des besoins, des urgences, du rythme des réalisations, et bien entendu des subventions obtenues.

Recherche de financement... une politique ambitieuse, constante et permanente sur chaque projet

En 2018, les opérations d'investissement éligibles aux subventions s'élèvent à 3 143 576 € HT ; le montant cumulé des aides demandées s'établit à 2 294 000 €, dont 1 921 525 € sont d'ores et déjà acquises.

La commune est en attente de l'avis d'attribution de 321 525 € pour des dossiers encore en cours d'instruction.

De nouvelles subventions sont en cours de traitement et seront sollicitées en cours d'année : fonds de concours CANM pour la tranche 2 d'installation de TBI dans l'école élémentaire, tranche 2 de la DETR du gymnase, fonds de concours CANM pour les études de faisabilité du secteur des Fiottes, subvention du département (pacte territorial) pour l'entrée ouest de la ville, fonds de concours CANM pour l'acquisition de patrimoine bâti.

En plus de ces recettes de subvention attendues en 2018, le FCTVA est évalué à 100 749 € (base éligible des investissements et travaux d'entretien réalisés en 2016) et la recette de taxe d'aménagement à 90 000 €.

Ces recettes permettent de réduire l'endettement et de financer les prochaines opérations.

Un emprunt de 1 000 000 € à long terme pour l'opération gymnase sera réalisé, amortissable sur 25 ans. Il sera complété par un emprunt à court terme évalué à 800 000 €.

Le FCTVA attendu en 2020 pour la seule opération de construction du gymnase, estimé à 400 000 €, sera affecté au remboursement partiel de l'emprunt à court terme. Une partie des soldes de l'opération, 400 000 € y seront également consacrés.

Chaque opération, de la plus importante à la plus limitée, fait l'objet d'une recherche active de subventions (gymnase - aménagements et sécurisation des voies - accessibilité - aménagement de parc - études d'urbanisme...).

Sur la période 2014/2017, ont été obtenus 2 190 259,54 € pour un montant total d'opérations de 3 219 045,32 €. Ce qui représente pour la période un taux de subventions obtenues de 68,04 %.

Sécurité et prévention

Contrôle de vitesse

La vigilance et la surveillance s'intensifient

Dans le cadre de la prévention et de la sécurité routière, la municipalité souhaite, comme nous l'avions annoncé dans le précédent bulletin municipal, mettre davantage l'accent sur la lutte contre la vitesse excessive des véhicules dans notre agglomération et en particulier en centre-ville.

Les contrôles ont lieu de manière très régulière à une fréquence hebdomadaire.

Rappel : la vitesse est limitée à 50 km/h sur toute la commune à l'exception des zones 30.

Lors de ces contrôles, un premier constat s'impose : la vitesse

est en règle générale assez respectée ; malheureusement, il y a toujours quelques automobilistes inconscients et irréductibles qui circulent au-dessus de la vitesse limitée, ceux-ci sont aussitôt verbalisés.

Nous tenons à rappeler certains principes : ce n'est pas parce que la vitesse est limitée à 50km/h que l'on peut circuler à cette vitesse dans toutes les rues communales, il faut adapter sa vitesse en fonction de la configuration des lieux et des éléments (météo, passage, croisement de véhicules, vélos, piétons...).

Des infractions sont relevées pour vitesse excessive eu égard aux événements même si l'automobiliste circule à 50 km/h ou moins.

Pensons à nos enfants et à nos aînés !



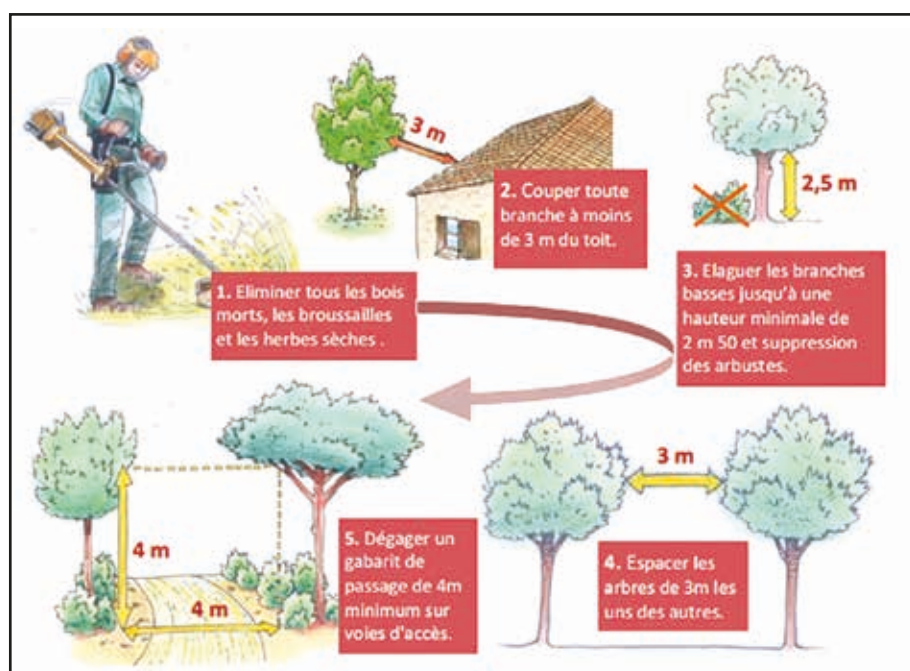
Lutte contre les incendies

Le débroussaillage est obligatoire

Votre responsabilité est engagée quand vous laissez la végétation pousser : propriétaire ou ayant droit d'un terrain bâti ou classé constructible, situé à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 m des espaces naturels combustibles, vous êtes concernés par le débroussaillage, indispensable à la non-propagation du feu.

Les dispositions à respecter sont définies par le code forestier, ainsi que l'arrêté préfectoral en vigueur.

Vous faites courrir un risque chaque fois que vous allumez un feu ou même une simple



cigarette. Les périodes pendant lesquelles, propriétaires et ayants droit peuvent alumer un feu, à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 m des bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations et reboisements, sont strictement réglementées par l'arrêté préfectoral en vigueur.

Il est interdit de fumer, porter ou allumer du feu.

- du 15 juin au 15 septembre,
- en période de sécheresse (temps sec depuis plus

de deux semaines avec vent fréquent).

- au-delà de ces périodes, en cas de risque exceptionnel déterminé par arrêté préfectoral.

http://www.gard.gouv.fr/content/download/7780/43750/file/GUI_2016_debroussaillement_emploi-feu.pdf

Incinération des végétaux

Les obligations à respecter

Le brûlage des déchets verts par les particuliers est interdit de façon permanente dans le Gard par l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD).

L'élimination des branchages issus du débroussaillage doit se faire par broyage, compostage ou apport en déchetterie.

Les agriculteurs et les forestiers ne sont pas concernés par cette interdiction dans le cadre de leurs activités professionnelles.

De plus, par dérogation au RSD et en l'absence de solutions alternatives d'élimination des résidus de coupe facilement accessibles (proximité d'une déchetterie acceptant les déchets verts), les propriétaires et les occupants de ces terrains sont soumis à l'obligation de débroussaillage et eux seuls peuvent incinérer des végétaux coupés et sous conditions.

En cas d'incendie, le contrevenant, en plus de la sanction du feu, s'expose à des sanctions et à une contravention dont le montant peut s'élever à 1 500 €.

Les autorités peuvent le mettre en demeure de réaliser les travaux et prévoient une amende de 30 € par m² soumis à l'obligation de débroussaillage.



Rue Charles Rieu Réfection de la voirie

Prévue dans le plan de charge pluriannuel des travaux de voirie, la rue Charles Rieu se refait une beauté.

En premier lieu, les travaux d'eau et d'assainissement ont été entrepris permettant une mise aux normes du réseau.

En second, malgré une météo peu clémente, les travaux à proprement parler de voirie ont pu débuter il y a quelques semaines.

L'entrée ouest de Milhaud Des aménagements prévus bientôt pour améliorer votre quotidien et votre sécurité

L'entrée ouest de Milhaud fera l'objet très prochainement d'une rénovation et d'un toilettage plus que nécessaire.

La commune souhaite entreprendre des travaux afin d'embellir la perspective de cet axe, mais aussi et surtout initier des travaux de sécurisation pour les piétons et ralentir la vitesse sur la route de Montpellier.

L'absence de trottoir rend la fréquentation de cette voie très dangereuse pour les piétons qui sont obligés de circuler sur la chaussée. De plus, la vitesse excessive de certains automobilistes accentue le problème de sécurité pour les piétons empruntant cette voie.

La situation est encore plus dangereuse pour les enfants, les mères de famille avec poussettes et les personnes à mobilité réduite.

Afin d'assurer la sécurité de tous les usagers, des îlots ralentisseurs " types écluses " avec coussins Berlinois et un radar pédagogique de manière à réduire la vitesse des véhicules seront installés.

De plus, afin de sécuriser les déplacements des piétons, un cheminement piétonnier sera réalisé protégé par une glissière de sécurité en bois et métal sur une partie de cette voie.

L'aménagement du cheminement piétonnier depuis l'angle de la rue des vigneron et la route de Montpellier jusqu'à l'abribus situé à l'entrée d'intermarché permettra la sécurisation des piétons.

Le coût total de ce projet est de 110 000 € TTC, d'ores et déjà 68 000 € de subventions ont été sollicités pour cette réalisation ce qui représente 60 % du financement de cette opération.

Réfection de la mairie

Des travaux nécessaires !

Après le déménagement des bureaux des services techniques, les locaux laissés vacants ont fait l'objet d'importants travaux, afin d'y accueillir désormais les services des Finances et des Ressources Humaines de la collectivité au deuxième étage de la mairie.

Afin d'améliorer la situation et les conditions de travail des agents de ces services fonctionnels, des transformations ont été réalisées pour une configuration plus adaptée.

Disposés de manière plus accueillante, ils ont été aménagés pour une plus grande confidentialité. Par ailleurs, l'espace libéré au rez-de-chaussée permettra à terme et dans un avenir proche de réaménager les services à la population (accueil, état civil, démarches administratives) et d'améliorer davantage la réception des usagers et des personnes à mobilité réduite.

Les travaux s'inscrivent dans une démarche d'amélioration et de réduction des consommations avec :

- un abaissement des plafonds pour réduire le volume chauffé,
- un éclairage électrique individualisé, utilisant des lampes basse tension,
- un cloisonnement en double vitrage insonorisant avec stores assurant l'indépendance de chaque

bureau en termes de confort acoustique et de consommation énergétique,

- des cloisons vitrées pour profiter au maximum de la lumière du jour,
- l'amélioration de la ventilation des bureaux « aveugles »,
- l'utilisation de produits fabriqués de préférence avec des matériaux respectueux de l'environnement ou bénéficiant d'une forte part de matériaux recyclés, conformément à la démarche HQE.



Le gymnase

La structure est enfin hors-sol !

Suite à une météo capricieuse ces dernières semaines, le chantier a connu quelques perturbations. Néanmoins, le plan de charge de chaque corps de métier est bien respecté.

Les vestiaires, la salle principale et les gradins prennent forme dans un ensemble harmonieux. Dans quelques semaines, l'installation du bardage extérieur commencera.

Le gymnase de Milhaud prend donc son envol avec ses futurs 1600 m² qui accueilleront les Milhaudoises, les Milhaudois, les élèves des écoles et du lycée.



École élémentaire

Remplacement des toilettes et sanitaires

Pour le bien-être des enfants, des sanitaires neufs remplacent désormais des équipements devenus vétustes.

Un carrelage antidérapant remplace l'ancien

revêtement qui était dangereux pour la sécurité des enfants.

Les écoliers pourront enfin bénéficier de commodités adaptées pour plus de confort et d'intimité



Nettoiement des rues

Changement de braquet

Dans le cadre des améliorations pouvant être apportées aux services municipaux et de la recherche d'économie ou de solutions d'optimisation, la municipalité a engagé une étude et une analyse du service "nettoienement des voiries".

Il y a 4 ans, la commune a dû remplacer l'ancienne balayeuse défectueuse et très coûteuse en entretien et réparation ; elle a fait le choix de ne pas en faire l'acquisition, mais de la louer.

Les entretiens, les réparations, le carburant, la maintenance annuelle, le remplacement des consommables, ajoutés au coût annuel de location d'un tel engin sont lourdement budgétivores et ce sans y intégrer les frais de personnels dédiés.

C'est pourquoi la décision a été prise de lancer une procédure de consultation auprès des prestataires spécialisés.

Dans quelques semaines, les rues de Milhaud devraient être entretenues et nettoyées par la société privée qui aura au mieux répondu aux exigences techniques et financières de la commune, qui incluent entre autres, la reprise du contrat de

location de la balayeuse.

La décision de la municipalité de confier cette mission à un prestataire privé est également étayée par la réflexion engagée, au niveau du territoire de l'agglomération, de transférer à l'EPCI la compétence nettoienement de voirie dans un avenir encore indéterminé.

Accessibilité

Se mettre aux normes pour les professionnels et les professions libérales qui ne le sont pas encore !

L'ordonnance du 26 septembre 2014 a introduit pour les ERP (Établissements Recevant du Public) qui ne seraient pas accessibles au 1^{er} janvier 2015, la mise en œuvre d'un Agenda d'Accessibilité Programmée définissant le planning des travaux de mise en accessibilité ainsi que la procédure à suivre :

- dépôt du dossier d'Ad'AP au plus tard le 27 septembre 2015,
- délai pour réaliser les travaux de 3 ans pour un ERP de la 5^e catégorie unique ou pour plusieurs ERP de la 5^e catégorie (cette catégorie d'ERP correspond à celle de la plupart des locaux de commerçants professionnels ou professions libérales sur la commune),
- délai pour réaliser les travaux de 6 ans pour un ERP de la 1^{re} à la 4^e catégorie unique ou pour plusieurs ERP dont au moins un est de la 1^{re} à la 4^e catégorie (soit des magasins, locaux, structures dont la capacité d'accueil se situe de 300 personnes à plus de 1500 personnes),
- délai pour réaliser les travaux de 9 ans dans le cas de patrimoine complexe ou de fait de contraintes

particulières sous condition d'obtention d'un accord du Préfet.

Note importante :

Pour les établissements recevant du public de 5^e catégorie, un dossier de demande d'autorisation de travaux (plans de l'établissement et notices de sécurité et d'accessibilité) doit être déposé conjointement au dossier de demande d'Ad'AP.

Au vu du retard constaté dans les démarches de mise en accessibilité, le dépassement de l'échéance réglementaire du 27 septembre 2015 est possible. Vous pouvez encore déposer un dossier d'Ad'AP sous réserve toutefois que le retard enregistré (par rapport à la date du 27/09/15) soit imputé sur la durée de l'agenda d'accessibilité programmée, ce qui diminuera le délai imparti pour réaliser les travaux).

En revanche, vous vous exposez toujours (dans ce cas de régularisation tardive) aux amendes forfaitaires prévues par la législation.

Vu à Milhaud

Un bel épisode neigeux comme nous n'en avons pas connu depuis longtemps. Bien sûr quelques désagréments pour certains d'entre nous, mais quel ravissement pour les jeunes enfants, comme les moins jeunes, qui ont pu s'en donner à cœur joie avec batailles de boules de neige, glissades et fabrication de bonhommes de neige...



Éducation Scolarité



Journée portes ouvertes à l'école maternelle Passerelle de la petite enfance

Pour la deuxième année consécutive, l'équipe municipale a organisé le samedi 3 février 2018 une demi-journée " portes ouvertes " à l'école maternelle.

Les élues déléguées aux affaires scolaires, Aurélie FOUCHARD et Sandrine CAMPOS, ont pris en main l'ensemble des participants et les ont guidés pour une visite de notre belle école par petits groupes de 4 à 5 parents et enfants. Cette organisation leur a ainsi permis de répondre à toutes les questions et attentes de chacun.

Les parents et enfants étaient ravis ; ils ont pu découvrir leur nouveau jeu dans la cour, les nouvelles salles de classe, la bibliothèque, la salle de motricité, et enfin la visite s'est achevée par le restaurant scolaire.

Les agents municipaux, Mesdames Sylvie Fouchard et Chrystel Roux, en charge du bureau de la scolarité, ont pu détailler et expliquer toutes les modalités d'inscriptions de la prochaine rentrée scolaire 2018/2019.

La présence de deux Policiers Municipaux a permis de sécuriser le cheminement et le bon déroulement de cette opération. La participation de Mme ROCALBA, Directrice de l'école, de la FCPE, et de M. le Maire, Jean-Luc DESCLOUX, ont permis d'enrichir les échanges et de rassurer sur les éventuels petits soucis et tracas inhérents à chaque rentrée scolaire afin que les enfants (et les parents)

passent ce cap dans les meilleures dispositions.

Fort de son succès, cette passerelle découverte sera vraisemblablement reconduite chaque année !



**Ouverture du prochain ALSH ÉTÉ
(accueil de loisirs sans hébergement)**

**du lundi 9 juillet 2018
au vendredi 27 juillet 2018.**

**Modalités, inscriptions, programmes
consultables sur le site de la ville :
<https://www.milhaud.fr>**

Championnat départemental d'échecs

Première participation des jeunes Milhaudois

Le 20 janvier 2018, la commune de Moussac accueillait le championnat départemental d'échec pour les scolaires auquel participait l'école élémentaire de Milhaud, bien représentée grâce au projet " Échecs pour la réussite " mis en place avec le soutien de la municipalité.

Depuis l'an dernier, tous les élèves du CP au CM2 bénéficient d'une initiation hebdomadaire à ce jeu dont les effets sur les apprentissages se font déjà sentir nettement dans les classes (mémorisation, attention et concentration, raisonnement...).

Nos jeunes Milhaudois se sont fait remarquer par leurs qualités stratégiques et certains ont même été classés dans les tout premiers de la compétition.

Compte-tenu du succès de cette discipline, la municipalité envisage d'accueillir le championnat départemental d'échec dans les années à venir afin d'approfondir le lien entre les citoyens de notre ville et ce jeu qui est en train de prendre une réelle importance dans notre cité.

Encore bravo à nos valeureux représentants !



Carnaval de la crèche

Le carnaval de la crèche " Les petits bouchons " sur le thème du printemps a eu lieu le vendredi 23 mars 2018 à la crèche.

Les enfants étaient ravis de se déguiser avec les costumes qu'ils avaient confectionnés avec l'aide des assistantes petite enfance à l'occasion d'un atelier d'activités manuelles.

Dans une ambiance chaleureuse et conviviale, la fête a commencé par un atelier de déguisements, de maquillage, des petits jeux musicaux et des danses.

À 16h30, le goûter préparé par les parents a été partagé avec les familles, les enfants, l'équipe et les élus présents. Nous remercions les parents et grands-parents pour leur implication.

Puis, comme nous ne pouvons bien sûr pas envisager un carnaval sans confettis, la fête s'est terminée par une grande bataille qui a amusé petits et grands !



Le cross des écoles

4^e édition du désormais traditionnel cross de l'école

Le 18 mai, le cross de l'école élémentaire s'est déroulé au stade de Milhaud.

Les élèves ont été très entraînés par les enseignants à la course longue depuis plusieurs semaines. Les services municipaux techniques et espaces verts, les personnels des TAP, ainsi que de nombreux élus dont le Maire ont payé de leur personne pour la réussite de cette matinée.

Sur des distances allant de 600 m pour les CP à 1 400 m pour les CM2, les 362 élèves, qui ont bouclé leur épreuve, ont offert un magnifique spectacle avec des arrivées extrêmement disputées cette année au point qu'il y a eu deux courses avec des ex aequo (CP garçons et CM1 filles). Les nombreux parents n'ont pas été les derniers à encourager bruyamment les coureurs du premier jusqu'au dernier.

Tous les participants ont donné le meilleur d'eux-mêmes et mérité médaille, diplôme et collation. À noter, une nouveauté cette année, les parents, les enseignants et les organisateurs ont également couru montrant ainsi l'exemple afin que le sport soit une seconde nature pour tous, tout au long de la vie.

Nous attendons déjà avec impatience le cross 2019.



Le sport, c'est la santé !

Les gagnants de cette année :

Pour les CP :

Kélya TAOUYL

Lorenzo MARTINEZ et Elwin MUSTAFIC (ex aequo)

Pour les CE1 : GRUDET Noémie et CHKOUBI Ylies

Pour les CE2 : BESSE Mégane et MARREC Evan

Pour les CM1 :

CORBIER Cylia et DIALLO Aïchata (ex aequo)

LUONG Mathis

Pour les CM2 : KARCHE Stacy et SOETE Théo

Prévention routière

De la théorie à la pratique pour les classes de CM2

Le 22 mai au matin et le 24 mai toute la journée, impasse de la Camargue sur la piste routière, ont eu lieu des séances de prévention routière animées par M. Richard MATAIX, bénévole à la prévention routière de Nîmes, et M. Stéphane ALCANTARA, policier municipal.

Les séances théoriques se sont déroulées cet hiver au sein des classes de l'école élémentaire et elles se sont terminées par des tests écrits, de mise en situation et de connaissance générale ; les séances pratiques quant à elles enseignent la maniabilité du vélo et la reconnaissance des panneaux et signalisation routière.

À l'issue de ces journées, une attestation de première éducation routière a été décernée dans la cour de l'école à tous les participants,

À cette occasion, le représentant de l'école de Milhaud a été sélectionné pour la finale du 13 juin 2018 au stade des Costières à Nîmes.



Dépistage des troubles visuels Chez les enfants de maternelle grande section

Pour la 3^e année consécutive, le Lions Club Nîmes Alphonse Daudet déploie, dans le Gard, son programme de contrôle visuel et orthoptique des enfants de grandes sections des maternelles ; et pour la première fois à Milhaud avec 64 enfants à examiner, le 18 mai 2018.

Cette action " Prévention Vision de l'Enfant ", placée sous l'autorité de l'Agence Régionale de Santé, de l'Éducation Nationale et de la CPAM 30, a pour objectif de s'assurer que chaque enfant bénéficie de tous les prérequis visuels pour aborder l'apprentissage de la lecture et de l'écriture avant l'entrée au CP.

Le contrôle proprement dit, qui a duré environ 6 minutes par enfant, était assuré par des orthoptistes spécialisé(e)s dans la vision du jeune enfant. À l'issue de l'examen, un courrier a été adressé aux parents, accompagné de la fiche d'examen pour les enfants nécessitant une consultation ophtalmologique, par le biais de l'école.

Pour financer cette opération, le Lions Club Nîmes Alphonse Daudet organise, depuis maintenant

5 ans, une grande course pédestre, la nuit dans Nîmes : la " Nocturne de Nîmes ". Cette épreuve caritative de 5 km, conviviale et familiale, permet aux participants de traverser les arènes et de passer devant les monuments de la ville, illuminés pour l'occasion.

La prochaine édition partira le vendredi 5 octobre 2018 à 20h30 des Jardins de la Fontaine.



Hygiène bucco-dentaire L'école maternelle se mobilise !

En vue de sensibiliser dès le plus jeune âge aux bons comportements en matière d'hygiène bucco-dentaire, l'Assurance Maladie du Gard en appui avec l'Éducation Nationale et l'UFSBD (Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire), a conçu une grande exposition itinérante pour permettre à chaque enfant de 5 à 12 ans de devenir acteur de sa santé bucco-dentaire.

Cette exposition permet aux enfants des classes de CP au CM2 des écoles de chaque ville du département gardois de découvrir 6 ateliers ludiques leur apprenant les bons réflexes d'hygiène bucco-dentaire.

Enfin, l'exposition est également ouverte aux familles et leurs enfants hors cadre scolaire, c'est-à-dire les mercredis matin et/ou après-midi.

5 classes de grande et moyenne section de maternelle de Milhaud ont participé à ce projet, du 22 au 25 mai à la salle des fêtes. Ainsi, petits et grands ont pu être sensibilisés aux gestes essentiels de

l'hygiène bucco-dentaire comme : devoir se brosser les dents, se rendre chez le dentiste une fois par an au minimum ou encore éviter de manger trop de produits sucrés et salés.

Tous les participants ont exprimé leur contentement à l'égard de l'exposition. En effet, les enfants étaient ravis de s'aventurer dans une mâchoire géante ou encore de s'exercer au brossage de dents et les enseignants satisfaits de l'impact pédagogique des 6 ateliers.



Café des parents

Lieu de rencontre, d'échanges et d'informations



Plusieurs thèmes ont été abordés ces premiers mois de l'année 2018 :

Les troubles " DYS "

" Je suis dyslexique, dysorthographique, dyscalculique, dyspraxique, dysgraphique, dysphasique, TDAH... j'ai des difficultés pour lire, écrire, me repérer dans l'espace, me comporter normalement mais je me bats avec mes parents tous les jours de ma vie pour que ma particularité soit comprise. " C'est avec ces quelques lignes que le film présenté lors du café des parents du vendredi 2 février 2018 peut être résumé.

Madame Conception EL CHAMI, de l'association APEDYS, accompagnée du Docteur BONNET pédiatre à Milhaud, étaient présentes pour une intervention sur les troubles DYS qui affectent plus spécifiquement les apprentissages scolaires et appartiennent à tous les milieux sociaux.

Les parents présents ont pu poser de nombreuses questions.

L'association APEDYS GARD, c'est une écoute téléphonique, des permanences, des ateliers, des conférences, des échanges et des bulletins d'informations.

La parole de l'enfant en justice

Le 16 février 2018, Maître Cécile BARGETON-DYENS a démarré son intervention en précisant le cadre du débat et notamment avec un rappel synthétique sur la convention Internationale des Droits des enfants. Puis, elle a expliqué que l'enfant, et bien entendu l'adolescent, a le droit d'exprimer librement son opinion dans toute procédure qui le concerne. Il n'y a pas d'âge en droit civil ; il est habituel de considérer qu'entre 8 et 10 ans l'enfant a la capacité de discernement. La parole de l'enfant est rapportée par un avocat. Le juge prend sa décision dans l'intérêt de l'enfant. En fin d'intervention, Maître BARGETON a répondu aux questions du public, sur des situations de la vie quotidienne, suite des dépôts de plaintes, procédures et dénonciations calomnieuses, et elle a conclu en évoquant le rôle de la protection infantile du Département, le sort des enfants, la notion de danger et sa prise en compte pour la protection de l'enfant, les mesures de placement...

Les dangers des réseaux sociaux, internet...

La conférence du vendredi 16 mars 2018, animée par la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile de CAISSARGUES, avait pour but la sensibilisation aux dangers de l'internet afin d'utiliser la toile de manière responsable et prudente. Des points abordés, on retiendra les dangers à éviter sur les réseaux sociaux, les règles de sécurité élémentaires à suivre, le droit à l'image, les téléchargements illégaux, le comportement des ados sur le net, les arnaques en tous genres sans oublier les pédophiles qui les

guettent sur les réseaux sociaux ou dans les salons des " chats ", les comportements de certains jeunes qui filment n'importe quoi (une bagarre dans la cour), et qui " diffusent abondamment " sur You tube et/ou sur FACEBOOK... Des exemples concrets... Quelques conseils aussi pour naviguer en sécurité sur le web. De quoi faire réfléchir les adolescents et leur faire tourner leurs index 7 fois dans le vide avant de cliquer sur envoyer et aux parents de redoubler de vigilance au moindre signal d'alerte.

La BPDJ procède également aux auditions " Mélanie " : écouter et recueillir les récits de jeunes mineurs victimes d'infractions à caractère sexuel ou d'actes de maltraitance.

La sécurité aux abords des écoles

Le 6 avril 2018, les agents de la police municipale, Sophie Combat et Laurent PEREZ, ont rappelé aux parents certaines règles et expliqué la philosophie de leur travail aux abords des écoles, avant tout lieu de vie et de passage. Les périmètres scolaires sont des zones de rencontre pour lesquelles la garantie d'une sécurité optimale est essentielle. L'affluence aux heures de pointe et la diversité des usagers de la voirie (piétons, cyclistes, voitures, enfants et adultes) nécessitent des aménagements et des comportements spécifiques. En fin d'intervention, des échanges avec les parents ont permis d'éclaircir certains points de compréhension et d'incompréhension afin que tout le monde agisse au quotidien dans le même sens : la protection et la sécurité de nos enfants.

Prévention des jeux dangereux dans les écoles

Le 25 mai 2018, Madame QUELEN, de l'association APEAS, a informé les acteurs de la vie scolaire et les secours sur les risques liés à ces pratiques, c'était aussi l'occasion d'expliquer aux parents les dangers et l'existence de ces pratiques que bien souvent ils ignorent : tomate, rêve indien, jeu du foulard... Ces noms imagés cachent des réalités plus douloureuses : des pratiques de privation d'oxygène qui irriguent les cours d'école ou les centres de loisirs. D'apparence parfois anodine, ces jeux peuvent avoir des conséquences irréversibles. Communiquer, informer, sensibiliser. Voilà ce à quoi s'attelle APEAS sans relâche. Il faut aussi et surtout que les parents éduquent leurs enfants, insiste l'association APEAS. On explique bien aux enfants pourquoi c'est dangereux de jouer avec des allumettes. On doit aussi leur faire comprendre la dangerosité de jouer avec sa respiration. En 2012, une enquête IPSOS a montré que 63 % des enfants de 6 à 15 ans connaissaient au moins un jeu d'apnée ou d'évanouissement.

Milhaudois méritants

Enzo Giorgi, un champion d'exception

Retour sur le parcours d'Enzo GIORGI lors de la dernière coupe du monde à laquelle il a participé fin avril 2018 à Montréal au Canada.

Le samedi 28 avril, se déroulaient les épreuves individuelles à l'épée seniors. Après 2 victoires et 3 défaites en poules, Enzo était classé 15^e (sur 23). Au classement général, il est à la 17^e place.

Le dimanche, Enzo faisait partie pour la première fois de l'équipe épée seniors. Premier match, contre le Japon, gagné facilement 45-13 ! Enzo a mis un beau 5-0 !

En demi-finale, c'est la Corée qui se trouvait sur leur chemin. Le combat a été plus rude, mené d'une touche au 7^e relais, puis de 2 touches au 8^e relais. Robert CITERNE, un grand champion français a rectifié le score en terminant 45-42 !

Pour la finale, les choses se sont corsées puisque c'est la Pologne qu'il a fallu affronter ! Menés tout le match, ils ont réduit l'écart, mais n'ont pas réussi à repasser en tête. Ils s'inclinent 45-42.

Enzo revient donc avec une belle médaille d'argent.

Toutes nos félicitations à Enzo pour ce beau parcours.

Prochains RDV :

- Circuit national à Sarrebourg : 27 mai
- Circuit national à Bordeaux : 2-3 juin
- Championnat de France : 17 juin



Thierry Rodriguez-Tao revient champion de France

Après avoir été qualifié pour les phases finales du Championnat de France 2018 de Savate Boxe Française, Thierry RODRIGUEZ-TAO, président et entraîneur du BF SAVATE CLUB MILHAUDOIS, est parti pour Besançon où se déroulait l'ultime compétition. Après plusieurs rencontres très engagées, il a pu accéder à la finale. Une belle finale, qu'il a fallu aller chercher avec les tripes contre un adversaire valeureux qui jusqu'au bout n'a rien lâché grâce au super coaching de Thierry et Lionel.

Palmarès :

- Avant 2010, participations aux championnats de France combat et technique : Savate boxe française et Full contact " boxe américaine ", vice-champion de France universitaire et vice champion de France technique, plusieurs fois qualifié aux phases finales et demi-finaliste au championnat de France technique

- Open mondial à Paris 2012, Vice-champion du tournoi,
- Vice-champion de France technique en 2011 et 2014,
- Champion du Gard, ligue et sud ouest, et qualifié aux phases finales de 2010 à 2016,
- Champion de France technique en 2018.



Social

La dépression et le suicide chez les personnes âgées

Exposition, du 3 avril au 13 avril 2018, de l'Institut Méditerranéen des Métiers de la Longévité au centre socioculturel

Une réflexion sur le thème du suicide a été engagée dans le cadre du Programme National et Régional de Santé.

Pour être efficace, cette action devait s'inscrire dans un cadre opérationnel. Le Programme d'action de la cellule de prévention prévoit la sensibilisation de l'ensemble des acteurs gérontologiques : améliorer la connaissance épidémiologique du problème, dépasser certaines idées reçues et proposer des indicateurs permettant un meilleur repérage des personnes âgées en crise potentiellement suicidaire.

L'action de prévention proprement dite passe par l'identification des personnes âgées à risque et leur évaluation précise en respectant leur autonomie. Un plan d'accompagnement préventif est alors élaboré et mis en œuvre.

Il paraissait dès lors évident qu'une action de sensibilisation et d'information devait être proposée à Milhaud au bénéfice des personnes âgées.

Canicule et fortes chaleurs

Numéros d'urgence

SAMU : 15
Pompiers : 18
Police : 17

Médecins sur Milhaud :

- Marc BARAGNON
2 place du Castellas - 04 66 74 10 22
- Jean-Claude PERRIER
3 impasse des Vanneaux - 04 66 74 35 09
- Guy HOA
6 place Frédéric Mistral - 04 66 74 34 72
- Emilio SALABER
9 rue des Hirondelles - 04 66 74 22 91

Police Municipale : 04 66 74 36 95
Mairie de Milhaud : 04 66 74 22 88
CCAS : 04 66 74 61 83

Structures d'accueil de Milhaud

Maison de retraite :
1 chemin de Fanfoussinque
Salle des aînés : 9 rue de la Glacière
Salle des fêtes : 6 rue Gustave Berthaud



Plan canicule 2018 (PNC)

Soyez vigilants !

Le dispositif de prévention consiste à prévenir et anticiper les effets d'une éventuelle canicule de manière adaptée aux différentes catégories de populations identifiées.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Milhaud a pour mission d'aider les administrés et plus particulièrement les personnes fragiles et isolées de la commune.

Dans cette optique, nous vous proposons de remplir

le coupon réponse ci-dessous, afin de mettre à jour notre base de données.

Vous pouvez nous le retourner par mail, courrier ou le déposer directement au CCAS :

Tél. : 04 66 74 61 83

Mail : ccas@milhaud.fr

Adresse :

1 rue Pierre Guérin CS 40001 - 30540 Milhaud

Mise à jour du plan canicule 2018

Votre bien-être est notre priorité, n'hésitez pas à nous contacter.



Identification :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

N° de téléphone :

Caractéristiques :

Vivez-vous : ☐ seul ☐ avec votre conjoint(e) ☐ autre

Recevez-vous de la visite : ☐ jamais ☐ 1 fois par semaine ☐ 2 à 3 fois par semaine ☐ tous les jours

Avez-vous une personne à prévenir ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui,

N° de téléphone :

Nom de la personne :

Lien de parenté : ☐ enfant ☐ famille ☐ ami ☐ voisin ☐ aide ménagère

Connaissez-vous les gestes à suivre lors de canicule ? ☐ Oui ☐ Non

Les services :

Bénéficiez-vous d'une aide ménagère ? ☐ Oui ☐ Non

Bénéficiez-vous d'un service de portage de repas ? ☐ Oui ☐ Non

Adhérez-vous à un service de téléalarme ? ☐ Oui ☐ Non

Je souhaite être inscrit(e) au fichier canicule et autorise le CCAS de Milhaud à me contacter afin de s'assurer de mon état de santé durant la canicule :

☐ Oui ☐ Non

Date : _____ Signature _____

Inauguration de la résidence " Sourban Haut "

Le premier programme de logements locatifs aidés de la mandature, a été inauguré le 1^{er} mars 2018 en présence du bailleur social " Grand Delta Habitat " représenté par Xavier SORDELET, Directeur Général, de Nicolas LUYTON, Directeur du Développement et du Patrimoine, de Rémi MARTI, Directeur des services locatifs, d'Yvan LACHAUD, Président de Nîmes Métropole, de Catherine ROCCO, Vice-Présidente déléguée à l'Habitat et de la Direction de l'Habitat, avec Messieurs Emmanuel LICOUR et André SANTAMANS. La commune de Milhaud était représentée par son maire, Jean-Luc DESCLOUX, assisté de Joseph COULLOMB, Premier Adjoint délégué à l'Urbanisme, et d'André Boljat, Adjoint délégué aux Services Techniques et aux Bâtiments et Réseaux.

Cet ensemble, dénommé " Sourban Haut ", parfaitement intégré dans l'environnement urbain du village, comporte 28 logements collectifs et 12 logements individuels, mitoyens et possédant un jardin et un garage, construits par le promoteur, la société Premalis.

Les travaux démarrés en octobre 2015 se sont achevés au mois de juin 2017. Les logements collectifs sont répartis dans deux bâtiments en R+2 disposant

chacun d'une terrasse et d'une place de stationnement.

D'autres programmes sont engagés ou au stade des études, qui diminueront, à terme le déficit en logements locatifs aidés et permettront à des familles milhautoises d'avoir accès à des logements décents.

C'est la démarche que nous avons entreprise conformément aux dispositions de la loi SRU, tout en préservant notre cadre de vie actuel et en évitant toute sur-densification."



Signature du Contrat Territorial

Pour faciliter la relation des opérations projetées par les communes et leurs groupements, en améliorant le programme de l'aide Départementale, le Conseil Départemental a décidé de proposer un dispositif global appelé Pacte Territorial.

Cette relation de coopération entre le Département et les communes est destinée à favoriser la prospérité et l'équilibre des territoires et se concrétise par un Contrat Territorial.

La signature du contrat territorial entre la commune de Milhaud et le Conseil Départemental du Gard a eu lieu le 12 mars 2018 en présence de Monsieur Denis BOUAD, Président du Conseil Départemental, Madame Huguette SARTRE, Conseillère Départementale, Monsieur Jean-Luc DESCLOUX, Maire de Milhaud, et Monsieur André BOLJAT, Adjoint délégué à la voirie, aux bâtiments et aux réseaux.

La signature du contrat conditionne désormais



le concours financier du département et sera le support obligatoire pour l'attribution d'une aide financière sur Milhaud.

La commune bénéficie déjà du soutien du département à hauteur de 27 487 € pour l'aménagement de l'entrée ouest de la ville.

Du 1^{er} septembre au 30 juin 2018 :

Lundi de 9h30 à 11h30
Mercredi de 15h30 à 17h30
Jeudi de 9h30 à 11h30
Vendredi de 15h30 à 17h30

Du 1^{er} juillet au 31 juillet 2018 :

Mardi de 9h00 à 11h
Vendredi de 16h30 à 18h00.

Application Moovit

Une application pour faciliter vos trajets en bus Tango. À télécharger sur smartphone, elle géolocalise les usagers et les véhicules.

Moovit offre les informations les plus précises sur tous les moyens de transport : mise à jour des horaires, informations sur les changements ou perturbations dans vos transports...



Bientôt...

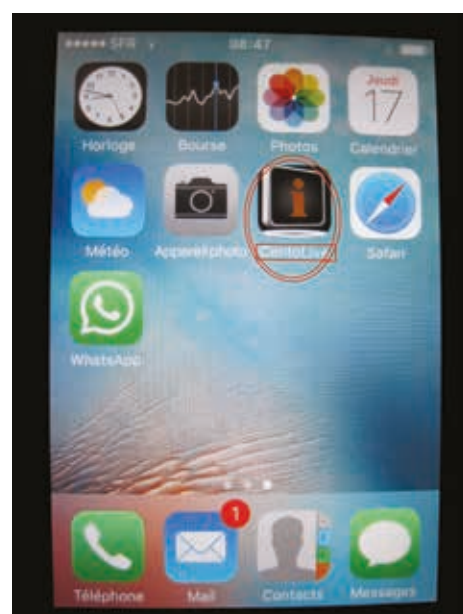


Milhaud informations

Transformez l'écran de votre portable en panneau d'informations

Comment ?
C'est très simple...

Téléchargez l'application gratuite "centolive" dans votre smartphone et visionnez, quand vous le voulez, les informations de votre ville en temps réel entre 6h et 23h.



Moustique tigre

Le moustique tigre est reconnaissable à ses rayures noires et blanches sur tout le corps ainsi que sur les pattes.

Sa taille est généralement inférieure à celle du moustique commun. Ses ailes sont complètement noires et sans tâche.

Son allure est pataude et il est facile à écraser en vol. Il apprécie généralement de voler autour des chevilles.

Il porte également le nom de *Aedes Albopictus*.



Environnement

Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH)

Vers une transition du " verdissement " des pratiques

La commune s'est inscrite dans une démarche durable pour réduire l'utilisation des pesticides et mettre en place une gestion différenciée des espaces publics.

La réussite de cette transition est due à l'engagement du conseil municipal qui a su trouver les moyens pour mettre en place une gestion respectueuse des espaces verts et de la voirie. Cela s'est traduit sur le terrain par des actions spécifiques :

- achat de matériel technique permettant d'abandonner l'usage des pesticides,
- formation des agents municipaux à de nouvelles techniques (préventives et curatives) et à la prise en main des nouvelles machines,
- mise en place d'un nouveau plan de gestion,
- sensibilisation de la population.

Une telle gestion abandonnant l'usage de pesticides est un gage de protection de la santé publique, de la préservation de l'environnement, de la qualité de l'eau et du sol.

La commune mène également des études pour

favoriser cette démarche, par exemple :

- entretien du cimetière et du stade sans produits phytosanitaires,
- un jardin sec, espace vert en coeur de village.

Une réflexion est engagée pour inclure dans l'ensemble du parc municipal des essences méditerranéennes, nécessitant moins d'arrosage sans produits phytosanitaires.

La commune s'investit dans la communication et la sensibilisation des publics pour valoriser les actions et faire comprendre la démarche et le travail engagé. La démarche Zéro Phyto fera régulièrement l'objet d'articles dans le bulletin municipal et le site internet de la commune www.milhaud.fr.

***Un petit coup de main ?!
Je désherbe mon trottoir.***

Grande chasse aux déchets des étudiants du lycée agricole de Rodilhan

Des étudiants de BTS Gestion et Maîtrise de l'Eau, au lycée agricole de Rodilhan, ont organisé, en partenariat avec l'association Surf Rider et l'EPTB Vistre, une chasse aux déchets sur les rives du Vistre à Milhaud, le samedi 10 février 2018.

Objectif : nettoyer 2 km de berges entre la voie ferrée et la RD 262. Ce linéaire correspond à une zone de dépôt important en aval des exutoires de Nîmes.

Un vif succès pour cette opération, réunissant familles et enfants ; cette initiative citoyenne a permis de récupérer plus de 6 m³ de déchets (essentiellement cannettes, bouteilles plastiques/verres, sacs plastiques), sur une seule rive.

Un grand merci à tous les participants de tout âge !





L'agriculture à Milhaud

Milhaud est un village d'origine rurale. Ce sont des agriculteurs, essentiellement des viticulteurs qui, au fil du temps, ont contribué à l'occupation spatiale et à la structuration des paysages et de son cadre de vie.

À partir de 1900, après les ravages du phylloxera, la totalité de la plaine et une partie de la garrigue située près du village étaient occupées par la vigne.

Les costières étaient des parcours à moutons et la partie de la garrigue la plus éloignée du village étaient destinées aux oliviers, à la coupe de bois et à l'élevage des moutons (il y avait 3 troupeaux à Milhaud en 1960).

En 1970, il y a 2 000 habitants à Milhaud et 150 agriculteurs apportaient leur vendange à la cave coopérative ; mais c'est à partir de cette date que l'on assiste à un déclin rapide de la culture de la vigne lié à plusieurs raisons :

Les vins de consommation courante qui représentaient l'essentiel de la production milhaudoise se vendaient mal au profit de vins de meilleure qualité, produits sur des terres moins fertiles. Les propriétés sont petites, les parcelles éloignées les unes des autres, il n'y a pas de remembrement, les investissements modernes pour retrouver des vins de qualité avec de nouveaux cépages ne se font pas.

Quelques reconversions vers la production de fruits (pêches, cerises) sont tentées, mais c'est un nouveau métier et la plaine de Milhaud est gélive et les récoltes aléatoires. Pour aider les agriculteurs en difficulté, mais surtout pour baisser les fortes quantités de production de vins de qualité moyenne qui ne se vendent plus, l'État met en place un système de prime d'arrachage avantageux qui va accélérer et faire disparaître totalement les vignes de la plaine.

“ En 1970, il y a 2 000 habitants à Milhaud et 150 agriculteurs ”

Parallèlement, il y a à cette époque une forte demande de terrains à construire dans les zones rurales autour de Nîmes. Les transports peu coûteux et la vie à la campagne sont un rêve pour tous. Les vignes à la périphérie du village sont arrachées et vite vendues à des promoteurs dont le souci n'est pas toujours l'architecture paysagère et l'identité du village. Les agriculteurs n'ayant plus de terres, mais avec quelques économies, se recyclent rapidement ; le travail à l'époque ne manque pas. En même temps il n'y a plus assez de raisin pour faire fonctionner la cave coopérative qui ferme en 2000. Ce sera la fin de la viticulture en plaine et Milhaud devient, de par sa proximité avec Nîmes, une commune péri-urbaine.

Évolution du nombre d'exploitations agricoles et des superficies utilisées en hectares :

Année	Nombre d'exploitations	Surface Agricole Utile (cultivée)
1988	84	768
2000	66	631
2010	32	437
2016	30	432



30 est le nombre d'exploitations, dont au moins une parcelle est située sur la commune. En fait, seulement 10 exploitations ont leur siège sur la commune et représentent 90 % des parcelles cultivées ; il ne reste que 2 jeunes agriculteurs dont une élèveuse de chevaux. En 28 ans, les 2/3 des agriculteurs et 44 % des terres agricoles ont disparu, soit 1,5 % par an ; cependant depuis 6 ans, on assiste à un net ralentissement des pertes.

En comparaison dans le Gard, les pertes de surfaces agricoles sont de 0,33 % par an, les communes péri-urbaines sont donc plus fortement impactées. En France, la Surface Agricole Utile (S.A.U) a diminué de 20 % en 50 ans passant de 36 millions d'hectares à 28 millions en 2010, soit un rythme de perte de 0,44 % par an.

L'AGRICULTURE AUJOURD'HUI à MILHAUD

Surface de la commune : 1 844 hectares

La surface agricole au sud du village est de 500 hectares dont 350 en plaine fertile et 150 hectares en costières. La Surface Agricole Utile (cultivée) en 2016 est de 432 hectares. Dans la plaine, les parties non urbanisées en périphérie du village sont soumises à des stratégies d'attente qui favorisent les cultures à cycle court (annuel comme le blé, le pois chiche) ; les agriculteurs qui cultivent ces terres, souvent n'en sont pas propriétaires, ils les louent pour la plupart ou obtiennent quelques fermages, ce qui rend l'installation agricole pour le long terme impossible.

De plus le phénomène de cabanisation est très présent, il favorise le grignotage et la hausse du prix

des terres d'où la difficulté aussi de remembrer et de créer des exploitations mieux structurées.

Dans la partie Costières qui est éloignée du village, et pas soumise à la pression de l'urbanisation, on retrouve de vrais projets avec des exploitations agricoles regroupées qui cultivent la vigne et les arbres fruitiers. Ces vignes se situent dans l'appellation " Costières de Nîmes ", les vins produits sont d'excellente qualité ; un viticulteur au Mas de la Tour a obtenu une médaille d'or au concours de la foire des vins de Paris en 2017 en vin rosé, viticulteur M. Denis CAVALIER.

Principales cultures dans la plaine en 2016

432 hectares mis en culture dont :

- Blé dur : 184 ha
- Pois chiche : 73 ha
- Jachères : 28 ha
- Prairies : 16 ha
- Vignes (costières) : 80 ha
- Vergers (costières) : 31 ha
- Oliveraies : 3 ha
- Autres : 17 ha

La plaine possède les terres les plus fertiles du département, tout peut y être cultivé, l'eau est présente partout à 7 m de profondeur ; il existe aussi un réseau d'irrigation performant installé en 1965 par la compagnie du Bas-Rhône Languedoc qui avait permis de mettre en place une polyculture (vignes, vergers, pêcheurs, pommiers et productions de maïs semence). Ce réseau existe encore mais n'est plus utilisé car le coût de l'eau est trop important pour des cultures céréalières.



Les 3/4 des surfaces de la plaine sont occupés par des cultures annuelles : blé dur, pois chiches en assolement. Ces cultures sont très mécanisées ; elles procurent peu de marge et il faut de grandes surfaces pour faire vivre ces exploitations. Elles sont soumises pour la plupart à la Politique Agricole Commune (P.A.C), dont les primes sont une grande partie du revenu des céréaliers. L'octroi de ces primes est soumis à des compensations qui favorisent une agriculture durable (zones de non traitement en bordure de fossés, réduction des nitrates, déclaration des dates et des doses de pesticides, sauvegarde des arbres de bordure) dans le respect de la qualité des productions, des ressources en eau et de la biodiversité. L'enjeu y est important car l'eau potable du village est pompée dans la nappe de la plaine.

INFLUENCE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES CULTURES

Les services climatologiques de Gard-Lozère prévoient une augmentation des températures de 3° C d'ici 30 ans. La moyenne annuelle de pluviométrie devrait sensiblement être la même qu'aujourd'hui soit 700 mm, mais moins bien répartie avec des périodes de sécheresse plus longues, le printemps et l'été, et des pics de pluviométrie (orages violents à l'automne et l'hiver). Pour la plaine, les conséquences ne devraient pas être dramatiques car les sols sont profonds et assis sur une nappe de la Vistrenque conséquente et qui se recharge bien. Le Rhône a un gros débit, il alimente aussi notre réseau. Les agriculteurs céréaliers vont

s'adapter en choisissant des espèces et des variétés avec des cycles de végétation plus courts et moins sensibles au stress.

Dans les costières, les vignes et les vergers devront être plus arrosés, mais là aussi, il y aura de nouveaux cépages et variétés plus résistants aux fortes températures et les nouvelles techniques d'irrigation (goutte à goutte) permettent de mieux gérer les doses à apporter en économisant l'eau.

INSTALLER DE NOUVEAUX AGRICULTEURS SUR DE NOUVELLES CULTURES

Les habitudes de consommation évoluent vite et il y a de plus en plus de demandes de fruits et légumes variés, frais et de saison, produits localement et de manière plus respectueuse de l'environnement. La proximité immédiate d'un grand centre urbain doit permettre l'installation de maraîchers en circuit court, d'autant plus qu'il n'y a pas de véritablement frein d'acquisition de foncier pour des exploitations maraîchères de petites surfaces. Les chambres d'agriculture aident actuellement à ce type d'installation.

L'AGRICULTURE EN GARRIGUE

La surface de la garrigue est de 750 hectares. Seulement 20 hectares d'oliviers et 4 hectares de chênes truffiers sont aujourd'hui travaillés, le reste est devenu un espace très fermé de type maquis de plus en plus sensible au feu, souvent impénétrable au nord des 4 Chemins, un peu plus ouvert au sud. Près du village, les espaces cultivés y sont plus nombreux. Le passage des terres cultivées par l'homme vers un milieu fermé boisé a un impact considérable sur la diversité des espèces végétales et animales. Les espèces, avec un état de conservation aujourd'hui défavorable, sont le plus souvent associées aux garrigues ouvertes ; au contraire les espèces avec un statut de conservation favorable sont associées



au milieu boisé et sont communes dans les autres régions d'Europe. L'abandon des pratiques agricoles représente donc une menace pour la diversité des garrigues (source : l'Atlas des Garrigues, regard croisé).

Les plus anciens se souviennent de la vie paysanne dans la garrigue jusqu'aux années 1960.

Les 2/3 des surfaces avaient une vocation agricole, soit près de 500 hectares (vignes, abricotiers, oliviers, luzerne, amandiers) et 3 troupeaux de moutons étaient installés à l'année ; il y avait de la vie et les feux, moins nombreux, étaient facilement contrôlés. Après les gelées de 1956, l'ouverture des marchés agricoles à la concurrence mondiale et les arrachages de vigne à partir de 1970, l'agriculture en garrigue s'est éteinte.

Contrairement à certaines garrigues très rocheuses, celle de Milhaud possède une grande partie de terres arables avec des sols argilo-calcaires parfois profonds où toutes les cultures sont possibles, le facteur limitant reste le manque d'eau pendant la période sèche d'été. Récemment, il y a de nombreux exemples de réhabilitations réussies de cultures sur des maquis, notamment à Langlade à la frontière avec Milhaud le long du chemin de Sommières, avec de la vigne ; les clapas et les haies ont été conservés formant un milieu ouvert magnifique. Au nord de Montpellier vers le Pic St Loup, de nombreuses terres sont reprises chaque année à la garrigue et confiées à des agriculteurs avec un souci permanent de créer des espaces qui protègent du feu tout en restant en harmonie avec les forêts qui les entourent. Il serait nécessaire à Milhaud d'ouvrir des espaces dans des lieux stratégiques pour la lutte contre les incendies (nombre à définir) et y installer des cultures avec quelques aides dans le respect de l'environnement, ce qui donnerait un sens à la vie de ce territoire fragile et permettrait aussi de compenser un peu toutes les terres prises par l'urbanisme et la cabanisation, de diminuer aussi les factures importantes que nous payons tous dans la lutte contre les incendies chaque année. On le voit bien en plaine, les agriculteurs par leur présence permanente et leur travail sont les garants de l'entretien des espaces et d'une meilleure sécurité des lieux.

SANS EAU, PAS DE PRODUCTION

L'irrigation est un outil indispensable pour maintenir une production agricole dans la garrigue. En 2017, la sécheresse a provoqué une perte de 75 % de la production d'olives. Les contraintes imposées par une augmentation des températures seront très

fortes sur l'écosystème des garrigues, le chêne vert va, par exemple, disparaître au profit de forêts de pins, rendant celles-ci encore plus sensibles au feu ; les sols vont s'imperméabiliser et les ruissellements seront plus importants.

Globalement, du fait d'une évapotranspiration plus élevée, les quantités d'eau disponible vont baisser, il faudra la partager notamment pendant les pics de sécheresse, trouver des techniques de production qui l'économisent et être en mesure de répondre à la demande alimentaire. Les solutions devront être rentables pour les agriculteurs en tenant compte du cycle d'investissement, long dans le domaine agricole.

L'HEURE DES CHOIX

La disparition du foncier signifie la disparition du support pour la production alimentaire, il s'agit de préserver, à long terme dans la commune, la majorité des sols de bons potentiels même s'ils ne trouvent pas à court terme de preneur agricole pour les entretenir et les valoriser.

Il est important de défendre le caractère productif de l'activité agricole, que l'espace agricole ne soit pas pour les maires une valeur uniquement récréative et environnementale et de reconnaître de principe l'intérêt de l'agriculture pour satisfaire les besoins de la population, ce qui n'est pas encore aujourd'hui un critère prépondérant dans les projets urbains et de territoire.





Coup d'œil dans le rétro

Actualités municipales

ATP (Association pour le Théâtre Populaire)

Samedi 10 février 2018 au centre socioculturel : cette pièce délirante de Anton Tchekhov " Une demande en mariage tout terrain ", jouée par la compagnie " Les Lubies " a comblé le public !

La pièce s'est jouée au milieu des spectateurs qui ont été sans arrêt pris à témoin.

Un très bon moment et un jeu d'acteurs époustouflant !



" Brindezingues " par la Compagnie Accordage

La Compagnie Accordage nous a présenté, le 10 mars 2018 à la salle des fêtes, "Brindezingues", une pièce écrite par Gérard Levoyer où l'appât du gain fait tomber les masques et où la fraternité n'a plus cours quand la cupidité la remplace. Un texte intelligent et corrosif, quoique parfois caricatural, mais qui était admirablement servi par un trio d'acteurs hors pair. La méchanceté crue était d'autant mieux mise en valeur par quelques moments d'émotion rares et magiques. Chacun de ces personnages a su attendrir malgré leur laideur apparente.

Un pur moment d'humour et de talent pour le plus grand plaisir des spectateurs !



LEGO : 3^e édition

L'association " The Brick Gardoise " a invité les Milhaudois les 24 et 25 mars derniers à venir découvrir leur exposition sur plus de 500 m² au centre socioculturel. En plus de l'exposition, le public a pu se réjouir de nombreuses animations tout au long de ces deux jours, des jeux pour les enfants et des stands de vente de produit LEGO®.

Dans cette grande exposition, vous avez pu venir admirer une ville de plus de 25 m², des stands de nombreux thèmes LEGO, un très gros stand Star Wars avec la présence de Youtubeurs pour la réalisation en live de créations originales, un stand " Timeline " avec l'histoire de LEGO depuis plus de 60 ans et un stand Cuusoo/Ideas. Enfin, de nombreuses animations, cadeaux, jeux et vente ont eu lieu pendant ce week-end de fin mars.



Pâques aux arènes

Ce lundi de Pâques, arrivé bien tôt cette année dans le calendrier, a réservé bien des surprises.

Malgré un temps maussade, cette journée n'a pas découragé les plus audacieux et les plus téméraires et a connu un franc succès.

Le petit-déjeuner a été pris d'assaut par les enfants et les parents pour se donner des forces pour la suite de la matinée : jeux en bois divers et variés, structure gonflable, pêche aux canards ont réchauffé nos chers bambins afin d'entamer une chasse aux œufs qui les attendait dans les arènes dans un décor de paille dissimulant les récompenses espérées par toutes et tous.

Après une abondante collecte, chacun est venu récupérer son sachet de chocolats distribué par la dynamique équipe des élus présents.

Un panier, rempli d'œufs de Pâques, a été apporté aux pensionnaires de la maison de retraite sous la houlette de M. le Maire accompagné de plusieurs élus, de nombreux enfants et de leurs parents.

Une belle journée où la solidarité a balayé la grisaille et les caprices de la météo.



Salon de la peinture

Le 21 avril 2018 a eu lieu à 18h30, le vernissage de la 29^e édition de l'exposition de peintures et de sculptures qui a animé le centre socioculturel pendant deux jours.

Les 54 artistes amateurs présents pour exposer leurs œuvres ont pu débattre et échanger sur leur travail et leur passion avec un public de plus en plus nombreux. Chacun avait proposé la toile et la sculpture de son choix, en majorité du figuratif, avec une pointe de cubisme et de l'abstrait. Quelques tableaux de peintres confirmés étaient signalés.

Comme toujours, on a retrouvé de l'inspiration régionale, des thèmes traditionalistes, toujours appréciés des visiteurs, collages, acrylique, huile, dessins, toiles, sculptures sur pierre et poterie.

Le public a beaucoup échangé afin de suivre les œuvres et comprendre leur genèse grâce à la disponibilité des artistes.

Cette exposition des peintres locaux, dirigée avec

talent et charisme par M. René GENTI, a une nouvelle fois à connu un vif succès.

Monsieur GENTI mérite un immense remerciement pour son aide et ses conseils toujours précieux.



Libre expression

GROUPE MAJORITAIRE

La situation de la commune à notre arrivée en 2014 se caractérisait par trois grands sujets préoccupants :
- la dégradation de la situation financière qui a valu une mise en garde de la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport,

- des charges de personnel et un cycle de travail des agents mal maîtrisés,

- une urbanisation non structurée réalisée au gré des opportunités foncières et un état de carence de logements sociaux qui s'est traduit par le règlement de 363 000 € de pénalités,

Nous nous sommes concentrés sur ces trois points avec détermination sans dérapage du budget de fonctionnement ni investissements en berne, à preuve, et pour ne citer que les deux réalisations phare de notre mandature :

- le très beau gymnase que nous sommes en train de bâtir et le projet d'aménagement du nouveau quartier Aubépin diversifié (habitats individuels, petits collectifs) et respectant l'identité de notre cité, que nous lançons actuellement avec l'assistance de l'Agence d'Urbanisme Région Nîmoise et Alésienne et de la SPL Agate, deux structures garantes de l'urbanisation raisonnée que nous souhaitons conformément à nos engagements de campagne.

L'avenir de Milhaud vaut bien cela.

MILHAUD GÉNÉRATIONS NOUVELLES

Le conseil du 11.04 a voté les comptes 2017 et le Budget 2018.

Pas de projet phare, à part le gymnase dans la continuité des orientations de l'équipe précédente mais agrémenté de logements sociaux. A cet emplacement cela était-il judicieux ?

Certaines charges apparaissent contenues mais sont le reflet de la suppression d'entretien des bâtiments, des routes : ex : les voies et réseaux baissent de 154761€ à 5208€.

Nous ne pouvons pas parler véritablement de maîtrise de charges mais de choix stratégiques et politiques. Comme les Frais de Personnel, embauche, nouvel organigramme, les faisant progresser de 24% entre 2013 et 2017 +641382€. Est-ce le meilleur choix pour la commune ?

Enfin, une apparente baisse de l'endettement, car un bond est prévu en 2018 avec un prêt de 1000000€, sans compter un prêt court terme de 800000€.

En dernier lieu, sortant de nulle part, achat de la propriété BRINGUIER à 430000€, sans véritables réflexions sur les coûts pour la commune liés aux contraintes d'un établissement qui accueille du public. Nous avons donc voté contre ce CA 2017 et ce BP 2018.

L'équipe MILHAUD PASSION J.GARCIA E.PELLERIN P.SERAPHIMIDES

GROUPE MILHAUD BLEU MARINE

En cette période de l'année, un seul mot BUDGET.

En Mars, commission des finances, en Avril, Rapport d'orientation Budgétaire (ROB)

Résultat : pas d'augmentation de taxes municipales MAIS ...

Qu'en est-il de la taxe des ordures ménagères qui a augmenté en 2 ans de 6.10 % pour la commune et 2.50% pour la métropole ? environ 16 euros de plus pour 1 personne.

Vérifiez votre décompte

Qu'en est-il de la collecte et traitement de l'eau ? malgré le reportage choc d'Elise LUCET avec l'ami Y. LACHAUD, le délégataire pour Milhaud a encore augmenté sa part

Vérifiez votre facture

Je ne reviendrai pas sur la taxe d'habitation (voir le BM précédent).

Avec ce budget 2018, nous demandons une amélioration de la voirie, l'entretien des rues, des espaces verts corrects, l'aménagement des 3 entrées de MILHAUD laissées totalement à l'abandon entraînant le rejet des touristes éventuels et les mauvais commentaires des autres communes...

Les associations gardent une enveloppe de dotation de 28650 €, le CCAS est stable avec 42000 €.

Vos 3 élus BLEUMARINE s'abstiennent chaque année de voter un budget communal axé sur le préventif, le social, le ludique... bien loin des actions FN. Sur Milhaud nous nous concentrons sur le bien être des habitants, leur protection et leurs préoccupations.

Réservez nous un bon accueil nous venons bientôt à votre rencontre afin de recueillir vos opinions.

Agenda des manifestations

Juin

Mardi 19

**RÉPÉTITION CONCERT
EN AVANT-PREMIÈRE DE
LA FÊTE DE LA MUSIQUE**
de la chorale œcuménique
à 19h au temple

Jeudi 21

FÊTE DE LA MUSIQUE
sur les places de la ville

Samedi 23

GALA DE DANSE
organisé par la FCPE
Salle des Fêtes

Vendredi 29

FÊTE DES ÉCOLES
organisé par la FCPE

Samedi 30

NUIT DES ÉTOILES
organisé par la FCPE
organisée par la municipalité

Juillet

Samedi 14

FÊTE NATIONALE
organisée par la municipalité

- Cérémonie - place Neuve
- Apéritif à 11h30 aux arènes
- Taureau à la broche à 12h30 aux Arènes (places à réserver au centre socioculturel) avec animation musicale assurée par Stéphane DAMOUR.
- Spectacle équestre "Andalucia" aux arènes
- Suivi du feu d'artifice

Mercredi 25

CONCERT DE JAZZ
des Hot Brothers Jazz Band
aux arènes en ouverture de la fête votive

Du jeudi 26 au dimanche 29
FÊTE VOTIVE

Septembre

Mercredi 5

CINÉMA ENFANTS
« Boule et Bill 2 »
17h30 au centre socioculturel

Jeudi 6

CINÉMA ADULTES
« À bras ouverts »
20h30 à la salle des fêtes

Vendredi 7 et samedi 8
REVIVRE

Vendredi 7

**" LES ABEILLES EN VOIE DE
DISPARITION "**
Conférence Le Triplot de Milhaud
à 18h30 au centre socioculturel

Samedi 8

FORUM DES ASSOCIATIONS
place Frédéric Mistral et centre
socioculturel

Dimanche 16

" FAITES DU SPORT "
Fête du sport

Vendredi 21

**" POUR UN OUI OU POUR UN
NON "**
Théâtre

Dimanche 23

VIDE-GRENIER
organisé par l'association
MC sono

Dimanche 30

SEMI URBAN TRAIL
dans toute la ville
organisé par la municipalité et le
service des sports

Octobre

Mercredi 3

CINÉMA ENFANTS
" Anastasia "
17h30 au centre socioculturel

Jeudi 4

CINÉMA ADULTES
" L'embarras du choix " 20h30
salle des fêtes

Samedi 6

ENNEMONDE
adaptation et jeu d'une
chronique de Jean Giono
présentée par le Triplot de
Milhaud

Dimanche 7

BOURSE AUX JOUETS
organisée par l'association
AMAMA au centre socioculturel

Lundi 8 au samedi 13

SEMAINE BLEUE

- Défilé de mode aux Jardins Médicis (lundi)
- Projection d'un film à 15h au centre socioculturel (mardi)
- Projection d'une pièce de théâtre à 15 h au centre socioculturel (mercredi)
- Marche bleue dans le village selon la météo (jeudi)
- Goûter dansant au centre socioculturel (vendredi).

Le détail de chaque activité sera indiqué sur le bulletin d'inscription mis à disposition dès le début du mois de septembre.

Dimanche 14

VIDE-GRENIER
organisé par l'association
Lou Festaïre

Samedi 27 et dimanche 28

EXPOSITION PLAYMOBIL
organisée par la municipalité
au centre socioculturel

Cet agenda est appelé à être parfois modifié et à être complété : plus d'informations disponibles en mairie et au centre socioculturel tout au long de la saison. Il est consultable et sera mis à jour régulièrement sur le site internet de la commune.

La vie des associations

Petite enfance

La bourse aux jouets de l'Amama



Le dimanche 11 mars a une nouvelle fois eu lieu la bourse aux jouets puériculture de l'association AMAMA qui a connu un franc succès auprès des exposants et des visiteurs.

L'AMAMA est une association créée en 2011 composée de 7 assistantes maternelles agréées et d'une quarantaine d'enfants gardés. Une équipe dynamique et engagée !

Les sommes récoltées lors de cette bourse serviront à financer des intervenantes (sportive et conteuse), des spectacles (Noël, fin d'année), ainsi que du matériel pédagogique.

L'AMAMA se réunit trois matinées par semaine au centre socioculturel, elle organise des activités

manuelles, ludiques, artistiques et sportives, de l'éveil musical, des contes, des sorties, avec de nombreux intervenants.

Un travail en partenariat s'est développé avec de multiples correspondants Milhaudois : la maison de retraite, la crèche, l'école maternelle, le lycée (cap petite enfance) et lors d'événements calendaires (Téléthon, Noël, carnaval, kermesse, passerelle...).

La bourse aux jouets a lieu 2 fois par an, en mars et octobre.

Prochaine date à retenir : le dimanche 7 octobre 2018 !

Mme Julian,
Présidente : 06 80 84 47 92

Aschwaq

Festival arabo andalou

Les 11 et 12 mai 2018 a eu lieu la 6^e édition du festival Ashwaq.

Ashwaq est le festival annuel des arts arabo-andalous et des Rencontres méditerranéennes de Milhaud.

À l'affiche, nous avons pu savourer les chants gitans et flamenco du groupe Gipsy Del Mundo et des chants d'amour Soufi de l'ensemble Safa et son derviche tourneur.

Le thème de cette année était : " L'entraide, une alternative au vivre ensemble ".

Les intervenants ont partagé avec nous des expériences de terrain.

2018 était encore une fois une invitation à la Paix dans la langue de Molière, de l'arabe Ibn Arabi et bien sûr, de l'espagnol d'Andalousie.



Le Tripot de Milhaud

JOLI SUCCÈS POUR LES PREMIÈRES MANIFESTATIONS DE LA SAISON 2018 !

Trois conférences et une visite historique d'Arles, cité antique à l'exceptionnel patrimoine, ont été proposées en ce début d'année.

En ouverture de saison, le 3 février dernier, une conférence exposition sur la guerre d'Espagne et la Retirada, présentée par Antoine Domingo, lui-même fils de réfugié, a retracé cet exode massif, effectué dans de terribles conditions, des républicains espagnols quittant leur pays divisé par la guerre civile.

Deux manifestations ont ensuite été organisées au mois de mars :

- le 3 mars, et pour la deuxième fois après la conférence donnée sur Mozart le 19 avril 2017, le Tripot de Milhaud a permis de découvrir la biographie et certains extraits de l'œuvre d'un autre compositeur, Hector Berlioz.

Elisabeth MAURIN, la conférencière, a dans son intervention, fait voyager l'assistance à travers la vie, la carrière, l'œuvre et le rôle déterminant dans l'histoire de la musique, de ce compositeur hors normes qui fut également chef d'orchestre, critique musical et homme de lettres français.

- Le 25 mars, dans le cadre de la diversification de son activité, notre association a organisé une visite culturelle de la ville d'Arles. Cette visite guidée et commentée par Claude-Elisabeth FABRE a permis de découvrir de véritables trésors architecturaux comme " le ban de justice ", le théâtre antique,



l'incontournable amphithéâtre romain, le magnifique portail sculpté de l'église Saint-Trophime et les thermes romains de Constantin.

Enfin, l'épopée de 1907, thème de la conférence du 28 avril animée par Magali JARQUE-CORDES, traitant des causes et du déroulement de la grande révolte, initiée par MARCELLIN Albert, des vignerons du Languedoc-Roussillon confrontés à la misère due à la mévente du vin, a véritablement conquis l'assistance.

Un sujet passionnant sur l'histoire de la viticulture dans les quatre départements du Midi (Gard, Hérault, Aude et Pyrénées Orientales), et particulièrement cher à notre commune, pour laquelle la culture de la vigne a constitué, dans un passé relativement récent et jusqu'à la décennie 70, le pivot de son économie.

Poilus de Milhaud : 100 ans après, des visages sur des noms

En janvier prochain, une conférence avec vidéo-projections de l'association " Le Tripot de Milhaud " fera revivre les soldats de Milhaud ayant participé à la première guerre mondiale.

Les noms de 37 victimes figurent sur le monument aux morts mais ce sont plusieurs centaines de milhaudois qui avaient été mobilisés au cours des 4 années du conflit.

De nombreuses familles possèdent encore des photos de ces soldats. Afin d'honorer leur mémoire lors de cette conférence et projeter leurs visages, l'association cherche à prendre contact avec les familles en possession de ces photos et qui donneraient leur accord pour une projection lors de cette conférence. Les originaux seront reproduits par photographie numérique (qui pourra même se faire à domicile).

Le responsable de l'association chargé de ces reproductions peut être joint par téléphone au 06 86 75 58 93.

Sport

Tennis club

LE SOLEIL BRILLE, LA PETITE BALLE JAUNE AUSSI !

Après un hiver particulièrement long, le printemps est de retour.

Pour fêter cela, le Tennis Club a décidé d'organiser une grande soirée qui s'est tenue le vendredi 6 avril 2018 à la salle des Fêtes de Milhaud.

Rassemblés autour d'un excellent repas puis d'une animation blind test, petits et grands ont pu apprécier l'excellente ambiance de cette soirée pour rire et s'amuser. Au final ce ne sont pas moins de 80 personnes (adhérents et non adhérents) qui ont participé à cette soirée et que nous souhaitons remercier chaleureusement !

La suite du programme est tout aussi dense avec la poursuite de l'école de tennis, dont les enfants se sont vus offrir de jolis tee-shirt, mais également l'intervention du club auprès de 2 classes de l'école élémentaire de Milhaud qui permettra à de nombreux enfants de découvrir le tennis dans un cadre pédagogique et ludique approprié.

Après une petite trêve estivale, nous serons heureux de vous retrouver lors du forum des associations



début septembre avec en ligne de mire le gros temps fort de notre année : [notre tournoi open qui se déroulera sur 3 semaines entre septembre et octobre.](#)

Espérant vous compter toujours plus nombreux parmi nous, je vous présente mes meilleures salutations.

Sportivement,
Le Président

Quartiers

URM (Union des Résidents de Milhaud)

Depuis 17 années, l'Union des Résidents de Milhaud a travaillé sans relâche à la défense des intérêts des Milhaudois et à l'amélioration de leur cadre de vie.

Force de propositions, l'URM a réalisé avec de nombreux partenaires : école des mines, Agglo, gendarmerie, élus locaux et nationaux des dossiers importants comme Voisins vigilants, la lutte contre les odeurs nauséabondes, le plan de circulation de la ville. Son dernier dossier concernait les compteurs Linky et les ondes électromagnétiques ; il n'a malheureusement pas abouti et on peut le regretter quand on voit la levée de boucliers nationale contre Enedis et EDF.

Michel Bringer, démissionnaire de son poste de Président qu'il occupait depuis 15 ans, a pu constater, avec le conseil d'administration, un certain immobilisme des nouveaux élus et une passivité qui s'installait parmi les adhérents et rendaient difficile

toute action dynamique et significative au sein de la commune.

Suite à cette démission, aucun candidat ne s'est manifesté pour le poste de président, ce qui a conduit l'AG extraordinaire à déclarer le "stand-by" de l'association.

L'URM a fait don du solde de sa trésorerie au Centre d'Éducation Conductive de Clarensac et remercie ses adhérents qui ont bien voulu laisser leur cotisation 2018 pour ce don.

L'URM remercie aussi les adhérents qui l'ont suivie et soutenue durant ces belles années. Une page se tourne... jusqu'à quand...

Michel Bringer,
Président de l'association

Parents d'élèves

FCPE

UNE NOUVELLE ÉQUIPE DYNAMIQUE ET ENTREPRENANTE !

Comme vous avez dû le constater, l'équipe de la FCPE a changé cette année. Nous essayons de satisfaire au mieux les attentes des Milhaudois.

De nouvelles idées, nous en avons pleins comme par exemple :

- l'intervention d'une équipe de majorettes " Les Arenaises ", composée de nombreuses Milhaudoises, lors du carnaval des écoles.
- Le lancement d'un concours de dessin pour les enfants durant le mois de mai afin de trouver le nouveau logo du T-shirt de l'équipe FCPE pour la fête votive.

Nous sommes une équipe qui bouge, innovante et écoutant les critiques, afin de nous améliorer.

Nous vous attendons nombreux pour le gala de danse du 23 juin de la " FCPE loisirs " qui se déroulera à la salle des fêtes.

Pour la fête des écoles du 29 juin qui se déroulera dans la grande cour de l'école primaire, une soirée dansante, avec formule repas, vous sera proposée.

Tous les fonds récoltés servent à améliorer les projets



des écoles maternelle et primaire. Nous avons déjà offert les goûters de Noël aux deux écoles, les confettis et les structures gonflables pour le carnaval, puis nous avons entièrement financé le " Projet Jardin " de l'école primaire.

D'autres projets sont en préparation. Toutes les petites mains bénévoles sont les bienvenues pour partager courage et idées. Sans oublier que c'est pour le bonheur de nos enfants que nous nous mobilisons.

Audrey Bachetto,
Présidente

Traditions

De Garrigue en Mistral

Défendre nos traditions " contre vents et marées ", c'est la raison d'être de l'association De Garrigue en Mistral.

Les personnes qui composent ce groupe ont toutes la même passion pour le costume du pays d'Arles et le portent aussi souvent que les occasions se présentent.

C'est ainsi que depuis 9 ans, nous participons régulièrement à des messes, des capelades et autres fêtes traditionnelles.

Nous serons donc présents aux dates suivantes :

- le 17 juin à Milhaud : Fête du blé,
- le 22 juillet à Bernis : déjeuner au pré/retour en charrette,

- les 28 et 29 juillet à Milhaud : capelades, fête votive.

En attente : messe à Uchaud pour la fête et Pastorale en fin d'année, Pastorale à Milhaud et fête votive à Redessan, soutien au groupe généracois " Des Fils et des Arlésiennes " à Mauguio le 17 août et au Grau du Roi le 15 septembre.

Nous avons participé à la capelade organisée par la Souleiado de Margarido pour les 90 ans du club taurin, le 8 mai dernier.

Nous avons toujours plaisir à faire partager le bonheur de porter le costume et ce dans une ambiance conviviale en toute amitié.

Si le cœur vous en dit : 06 24 25 38 76.

Sport

SMS (Sport Milhaud Seniors)

Un président est-il content ?

Je pourrais vous répondre oui car depuis dix ans que le club a été fondé, nous sommes passés d'une vingtaine à deux cents. Des adhérents gentils, affables et serviables. Des animateurs compétents et sérieux apportant leur savoir et leur bon esprit, diplômés par notre fédération de la retraite sportive.

L'emploi du temps de nos retraités est très chargé, du lundi au vendredi des disciplines diverses et variées : gym de maintien forme, yoga, marche nordique, marche à la journée et demi-journée country, vélo tout terrain, badminton, aqua gym, tennis de table sports de neige et atelier informatique. De quoi satisfaire ce petit monde !

Le samedi et le dimanche, nous nous reposons car le lundi arrive encore plus vite que lorsque nous étions en activité !

Le bureau et les animateurs sont très soudés et je voudrais remercier, et je sais que cela la fera rougir, Anne Lise, notre secrétaire, pour son travail exceptionnel.

La fin de saison arrive, mais vous pouvez venir nous rencontrer pour un essai gratuit bien entendu.

La licence coûte 47 € pour toutes les disciplines, (avec un petit supplément entrée piscine pour l'aqua gym). Notre volonté est d'avoir des licences abordables pour tous.



C'est un peu un rôle social que nous nous sommes fixés et pour cela, nous sommes aidés par la municipalité et le conseil départemental.

Déjà, nous pensons à 2019 et nous organiserons en mai une journée autour de la halle des sports avec le concours du conseil général et des instances municipales. Cette journée sportive sera ouverte à tous les milhaudois retraités que nous accueillerons avec plaisir.

Si vous voulez vous joindre à nous, n'hésitez pas nous serons là. Contactez-nous.

Jack Sabatier,
Président de Sport Milhaud Seniors

Sport

BF Savate Club Milhaudois

Le BF Savate Club Milhaudois, depuis 5 ans, donne des cours de Savate Boxe Française au centre socioculturel de Milhaud tous les vendredis de 19h à 21h, ainsi que les lundis et jeudis à Nîmes de 19h30 à 21h30.

Pour la deuxième année consécutive, des cours pour les enfants ont lieu le mercredi à 18h30 à la salle du Dojo de Milhaud.

Les cours sont donnés par Thierry RODRIGUEZ-TAO, diplômé de Savate Boxe Française et Champion de France. Il est aidé de Denis POIRIÉ pour le cour enfants, afin de préparer et amuser les futurs champions.



Sport

Judo Club de Milhaud

LE JUDO FAIT SON CHALLENGE À MILHAUD

Le 20 mai 2018, pour la 3^e année consécutive, le Judo Club de Milhaud a organisé son tournoi à domicile dans la salle des fêtes de la ZAC Trajectoire. Le Challenge Kamel GUEDIH, professeur fondateur du club en 2010, a accueilli 202 judokas de 7 clubs différents sur 6 surfaces de combats.

Politesse, courage, modestie, sincérité, honneur, respect, contrôle de soi et amitié, valeurs du code moral du judo, ont été les maîtres mots de cette journée.

Deux personnalités milhauaises, Enzo Giorgi, champion du monde Handisport d'escrime par équipe 2018, et Thierry Rodriguez-Tao, Champion de France de Savate 2018, ont récompensé les vainqueurs et leur ont transmis leur expérience de champion.

M. Dubourget, président du comité du Gard a profité de cette occasion pour remettre la médaille du comité à Cyrille Gohier, Président du club de Milhaud, pour tout le travail effectué pour développer la notoriété et la fiabilité du club de Milhaud.

Classement des clubs :

7^e Calvisson (première participation), 5^e ex-aequo

Aigues-Mortes et Lunel-Viel, 4^e Vauvert, 3^e Quissac, 2^e Milhaud, 1^{er} Vergèze.

Cyrille GOHIER a remis le trophée du challenge à Maxilien Tijeras, professeur du club de Vergèze, et a profité du discours pour remercier l'ensemble des clubs, des partenaires, des bénévoles et des familles qui ont participé à la réussite de cette journée.

Comme le club de Vergèze a gagné le challenge pour la 3^e année consécutive, le trophée quitte le dojo de Milhaud.

À l'année prochaine !



Repas des présidents d'associations

Le 24 mars 2018, le traditionnel repas dédié aux Présidents d'associations avait lieu comme chaque année à la salle des fêtes.

De nombreuses associations étaient représentées par leur président mais également par leurs membres.

Milhaud compte environ 75 associations qui constituent de véritables lieux de vie ; ce repas était encore une fois l'occasion d'échanger lors d'un moment convivial et festif et de rencontrer les associations créées récemment.



Un grand merci aux participants et au personnel municipal qui a organisé cette soirée. Rendez-vous l'année prochaine !



GGL
AMENAGEMENT

**100%
terrain
à bâtir**



www.ggl-groupe.com **0 466 689 689**

La marque du terrain à bâtir